

# Rapport financier.

## Rapport financier Groupe CFF

Compte de résultat du groupe CFF	76
Bilan du groupe CFF	77
Tableau de flux de trésorerie du groupe CFF	78
Tableau de variation des fonds propres du groupe CFF	80
Annexe aux comptes consolidés 2024	81
Rapport de l'organe de révision sur les comptes du groupe	107

## Rapport financier CFF SA

Compte de résultat de CFF SA	110
Bilan de CFF SA	111
Annexe aux comptes annuels de CFF SA	112
Proposition d'utilisation du résultat	122
Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels	123

# Compte de résultat du groupe CFF.

Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

En millions de francs	Remarque	2024	2023
<b>Produits d'exploitation</b>			
Produits du trafic	1	4 815,0	4 577,5
Prestations des pouvoirs publics	2	3 056,2	3 179,8
Produits résultant de la location d'immeubles	3	718,2	685,7
Produits accessoires	4	1 323,2	1 551,8
Prestations propres	5	1 493,0	1 429,4
<b>Total Produits d'exploitation</b>		<b>11 405,6</b>	11 424,3
<b>Charges d'exploitation</b>			
Charges de matières premières et consommables	6	-932,8	-899,6
Charges de personnel	7	-4 824,1	-4 685,3
Autres charges d'exploitation	8	-2 675,5	-2 919,0
Amortissements des immobilisations financières	9, 19	0,0	-0,6
Amortissements des immobilisations corporelles	9, 20	-2 336,5	-2 304,6
Amortissements des immobilisations incorporelles	9, 21	-243,4	-240,7
<b>Total Charges d'exploitation</b>		<b>-11 012,3</b>	-11 049,8
<b>Résultat d'exploitation/EBIT</b>		<b>393,4</b>	374,4
Résultat financier	10	-110,1	-115,4
<b>Résultat ordinaire</b>		<b>283,3</b>	259,1
Résultat issu de la vente de biens immobiliers	11	5,6	30,4
<b>Bénéfice du groupe avant impôts</b>		<b>288,9</b>	289,5
Impôts sur les bénéfices	12	-12,3	-19,4
Parts des minoritaires	13	-1,6	-3,5
<b>Bénéfice du groupe</b>		<b>275,0</b>	266,5

# Bilan du groupe CFF.

## Actif.

En millions de francs	Remarque	31.12.2024	31.12.2023
<b>Actif circulant</b>			
Liquidités	14	167,0	152,5
Créances résultant de livraisons et de prestations	15	326,7	367,1
Autres créances	16	191,3	146,5
Stocks et travaux en cours	17	521,5	477,1
Comptes de régularisation actif	18	609,5	585,7
<b>Total Actif circulant</b>		<b>1 816,1</b>	1 728,8
<b>Actif immobilisé</b>			
Immobilisations financières	19	502,6	489,5
Immobilisations corporelles	20	45 171,1	44 286,6
Immobilisations corporelles en cours de construction	20	7 664,3	7 280,5
Immobilisations incorporelles	21	1 258,2	1 236,3
<b>Total Actif immobilisé</b>		<b>54 596,2</b>	53 292,9
<b>Total Actif</b>		<b>56 412,3</b>	55 021,7

## Passif.

En millions de francs	Remarque	31.12.2024	31.12.2023
<b>Capitaux étrangers</b>			
Dettes financières à court terme	22	1 747,1	1 161,2
Prêts des pouvoirs publics à court terme destinés au financement de l'infrastructure ferroviaire	23	0,6	0,7
Dettes résultant de livraisons et de prestations	24	544,6	712,8
Autres dettes à court terme	25	249,1	270,5
Comptes de régularisation passif	26	1 882,6	1 994,4
Provisions à court terme	27	320,5	429,9
<b>Total Capitaux étrangers à court terme</b>		<b>4 744,4</b>	4 569,5
Dettes financières à long terme	22	10 532,9	10 254,0
Prêts des pouvoirs publics à long terme destinés au financement de l'infrastructure ferroviaire	23	27 317,2	26 617,4
Autres dettes à long terme	25	655,7	665,9
Provisions à long terme	27	437,4	466,9
<b>Total Capitaux étrangers à long terme</b>		<b>38 943,1</b>	38 004,2
<b>Total Capitaux étrangers</b>		<b>43 687,5</b>	42 573,8
<b>Fonds propres</b>			
Capital social		9 000,0	9 000,0
Réserves issues du capital		2 069,1	2 069,1
Réserves provenant de bénéfices		1 279,9	1 013,1
Bénéfice du groupe		275,0	266,5
<b>Fonds propres sans parts des minoritaires</b>		<b>12 624,0</b>	12 348,8
Parts des minoritaires	13	100,8	99,2
<b>Total Fonds propres</b>		<b>12 724,8</b>	12 448,0
<b>Total Passif</b>		<b>56 412,3</b>	55 021,7

# Tableau de flux de trésorerie du groupe CFF.

78

Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

En millions de francs	Remarque	2024	2023
Bénéfice du groupe		275,0	266,5
Amortissements de l'actif immobilisé	19, 20, 21	2 560,7	2 541,5
Pertes sur dépréciations d'actifs	20, 21	19,2	4,5
Diminution de provisions		-139,0	69,2
Autres charges sans incidence sur le fonds		28,4	5,3
Bénéfice provenant de la vente d'actifs immobilisés		-9,1	-64,0
Bénéfices proportionnels résultant de la prise en compte selon la méthode de la mise en équivalence		-1,3	-2,9
Résultat des parts des minoritaires		1,6	3,5
Variation de l'actif circulant net	28	-102,2	-47,8
<b>Flux de trésorerie résultant de l'activité d'exploitation avec prestations de la Confédération liées aux amortissements de l'infrastructure</b>		<b>2 633,3</b>	<b>2 775,8</b>
Prestations de la Confédération liées aux amortissements de l'infrastructure		-1 506,1	-1 480,7
<b>Flux de trésorerie résultant de l'activité d'exploitation sans prestations de la Confédération liées aux amortissements de l'infrastructure</b>		<b>1 127,2</b>	<b>1 295,1</b>
Sorties de fonds résultant de la modification du périmètre de consolidation		0,0	6,9
Versements pour investissements d'immobilisations corporelles et d'immobilisations en cours de construction		-3 841,0	-3 187,9
Paiements provenant de désinvestissements d'immobilisations corporelles		12,3	90,4
Versements pour investissements d'immobilisations financières		-6,2	-3,7
Paiements provenant de désinvestissements d'immobilisations financières		1,6	1,6
Versements pour investissements d'immobilisations incorporelles		-309,2	-329,7
Paiements provenant de désinvestissements d'immobilisations incorporelles		0,3	0,0
Financement de l'infrastructure ferroviaire via les contributions à fonds perdu de la Confédération		1 506,1	1 480,7
Financement de l'infrastructure ferroviaire via les prêts des pouvoirs publics		699,7	833,2
<b>Flux de trésorerie résultant de l'activité d'investissement</b>		<b>-1 936,5</b>	<b>-1 108,6</b>
Augmentation/Remboursements d'engagements financiers à court terme		6,9	-434,6
Augmentation d'engagements financiers à long terme		816,9	264,9
Remboursements de capital aux actionnaires minoritaires		0,0	-11,0
<b>Flux de trésorerie résultant de l'activité de financement</b>		<b>823,8</b>	<b>-180,7</b>
<b>Variations des liquidités</b>		<b>14,5</b>	<b>5,8</b>
Liquidités au 1 <sup>er</sup> janvier		152,5	146,7
Liquidités au 31 décembre		167,0	152,5
<b>Variation des liquidités</b>		<b>14,5</b>	<b>5,8</b>

## Flux de trésorerie disponible.

En millions de francs	2024	2023
Flux de trésorerie résultant de l'activité d'exploitation	1 127,2	1 295,1
Variation de liquidités résultant de l'activité d'investissement, avant subventions publiques	-4 142,2	-3 422,5
Subventions publiques pour le financement de l'infrastructure ferroviaire	2 205,7	2 313,9
<b>Flux de trésorerie disponible après financement de l'infrastructure ferroviaire par les pouvoirs publics</b>	<b>-809,3</b>	186,5
Flux de trésorerie résultant du financement des investissements commerciaux	823,8	-180,7
<b>Total Flux de trésorerie</b>	<b>14,5</b>	5,8

# Tableau de variation des fonds propres du groupe CFF.

En millions de francs	Capital social	Réserves issues du capital (agios)	Réserves provenant de bénéfices	Écarts de conversion	Total sans parts des minoritaires	Parts des minoritaires	Total avec parts des minoritaires
<b>Fonds propres au 1.1.2023</b>	<b>9 000,0</b>	<b>2 069,1</b>	<b>1 062,6</b>	<b>-10,9</b>	<b>12 120,8</b>	<b>74,9</b>	<b>12 195,7</b>
Variation des actionnaires minoritaires	0,0	0,0	-37,2	0,0	-37,2	21,2	-16,0
Bénéfice du groupe	0,0	0,0	266,5	0,0	266,5	3,5	270,1
Écarts de conversion	0,0	0,0	0,0	-1,4	-1,4	-0,4	-1,7
<b>Fonds propres au 31.12.2023</b>	<b>9 000,0</b>	<b>2 069,1</b>	<b>1 291,9</b>	<b>-12,3</b>	<b>12 348,8</b>	<b>99,2</b>	<b>12 448,0</b>
Bénéfice du groupe	0,0	0,0	275,0	0,0	275,0	1,6	276,6
Écarts de conversion	0,0	0,0	0,0	0,2	0,2	0,1	0,3
<b>Fonds propres au 31.12.2024</b>	<b>9 000,0</b>	<b>2 069,1</b>	<b>1 566,9</b>	<b>-12,0</b>	<b>12 624,0</b>	<b>100,8</b>	<b>12 724,8</b>

Le capital-actions, entièrement libéré, est divisé en 180 millions d'actions nominatives d'une valeur nominale de 50 francs. La Confédération est l'unique actionnaire.

Le montant des réserves statutaires et légales non distribuables au 31 décembre 2024 s'élève à 2156,1 millions de francs (2023: 2140,2 millions).

# Annexe aux comptes consolidés 2024.

## Principes de consolidation.

### Généralités.

Les principes appliqués en matière de présentation des comptes satisfont aux exigences du droit suisse des sociétés anonymes et à l'ensemble des recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC). Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que des résultats.

Le rapport financier des CFF est disponible en allemand, français et italien. La version allemande fait foi.

### Date de clôture.

La durée de l'exercice comptable est de douze mois pour toutes les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation. L'exercice comptable est identique à l'année civile.

### Modifications des principes applicables à la présentation des comptes.

En 2024, les CFF ont appliqué pour la première fois les recommandations relatives à la présentation des comptes qui sont entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024, à savoir la RPC 28 «Subventions publiques» et la RPC 30 «Comptes consolidés». Si la RPC 30 n'a pas de répercussions significatives sur les comptes du groupe CFF, les communes et les collectivités publiques étrangères sont également présentées comme pouvoirs publics, au même titre que la Confédération et les cantons, en vertu de la RPC 28. Par ailleurs, les financements de l'infrastructure ferroviaire par les pouvoirs publics dans le tableau de flux de trésorerie sont désormais intégrés à l'activité d'investissement (et non plus à l'activité de financement).

Les modifications n'ont aucune incidence sur la situation financière ni sur le résultat des CFF. Les valeurs de l'exercice précédent ont été adaptées en conséquence.

### Périmètre de consolidation.

Les comptes consolidés englobent les comptes annuels des Chemins de fer fédéraux suisses CFF (CFF SA) et de toutes les sociétés dans lesquelles CFF SA détient, directement ou indirectement, la majorité des voix.

Les CFF sont en relation avec des sociétés ad hoc (SPE – Special Purpose Entities) pour des opérations de leasing

transfrontalier. Ces sociétés ne font pas partie du périmètre de consolidation, car les CFF ne possèdent aucune participation ou option sur titres ni aucun droit de vote ou d'autres droits vis-à-vis de ces sociétés. Ces transactions sont inscrites au bilan en tant que leasing financier.

Les sociétés faisant partie du périmètre de consolidation sont mentionnées dans la liste des participations du groupe CFF à la page 106.

### Méthode de consolidation.

La consolidation du capital est effectuée selon la méthode d'acquisition. L'actif et le passif ainsi que les produits et les charges internes au groupe sont compensés réciproquement. Les gains intermédiaires découlant de transactions internes au groupe qui n'ont pas encore été réalisés par la vente à des tiers sont éliminés lors de la consolidation.

Lors de la première consolidation d'une participation, son patrimoine et ses dettes sont évalués selon des principes uniformes. La différence entre les fonds propres qui en résultent et le prix d'achat (goodwill/badwill) est inscrite à l'actif et amortie de manière linéaire sur cinq ans au maximum ou dissoute.

La méthode de l'intégration globale est appliquée à toutes les participations dans lesquelles CFF SA détient de manière directe ou indirecte plus de 50% des droits de vote et/ou dont elle contrôle la politique financière et commerciale. L'actif et le passif ainsi que les produits et les charges sont comptabilisés à 100%; les parts de tiers aux fonds propres et au résultat sont présentées séparément en tant que parts des minoritaires. CFF SA détient une participation supérieure à 50% dans EuroBasilea SA et Lémanis SA. Ces participations ne font pas l'objet d'une intégration globale, mais sont prises en compte selon la méthode de mise en équivalence, car le critère du contrôle n'est pas rempli en raison d'accords et de dispositions statutaires.

Si la participation correspond à une entreprise dont l'activité est gérée sur une base commune (joint venture), la méthode de l'intégration proportionnelle est appliquée. Les différents partenaires exercent une influence et un contrôle identiques sur la société. L'actif et le passif ainsi que les produits et les charges sont saisis de manière proportionnelle.

Les participations sur lesquelles les CFF exercent une influence déterminante sont intégrées dans les comptes du groupe selon la méthode de mise en équivalence. En règle générale, on considère que l'influence est déterminante si la participation est comprise entre 20 et 50%. L'évaluation selon la méthode de mise en équivalence prend en compte un éventuel goodwill positif ou négatif identifié à la date

d'acquisition. Toute réévaluation est inscrite au résultat financier.

Les participations sur lesquelles les CFF n'exercent aucun contrôle ni aucune influence déterminante (généralement les participations avec une proportion des voix inférieure à 20%) sont intégrées dans les comptes du groupe en tant qu'immobilisations financières. Elles sont comptabilisées à la valeur d'acquisition après déduction des corrections de valeur appropriées et économiquement nécessaires.

## Conversion monétaire.

Les comptes annuels des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation doivent être convertis au cours du jour de clôture s'ils sont établis en monnaies étrangères. L'actif et les capitaux étrangers sont également convertis au cours du jour de clôture. Les fonds propres sont évalués au cours historique, alors que les produits, les charges et les flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de l'année. Les écarts de conversion résultant de l'application de cette méthode sont compensés par les réserves provenant de bénéfices, sans incidence sur le résultat.

Les cours de change suivants ont été appliqués:

	Cours moyen <b>2024</b>	Cours moyen 2023	Cours du jour de clôture <b>31.12.2024</b>	Cours du jour de clôture 31.12.2023
EUR	0,95	0,97	0,94	0,93

## Principes d'évaluation et d'organisation des comptes consolidés.

### Généralités.

Les comptes consolidés sont basés sur les comptes des sociétés du groupe établis selon des principes d'évaluation et d'organisation uniformes. Le principe applicable est celui de l'évaluation individuelle des actifs et des passifs.

Les comptes sont évalués et arrondis à un chiffre après la virgule, ce qui peut donner lieu à des différences.

### Actif circulant.

Les **liquidités** englobent les avoirs en caisse, les avoirs en comptes postaux et les avoirs en comptes bancaires ainsi que les placements financiers réalisables à court terme ayant une durée résiduelle maximale de trois mois. Elles sont évaluées à leur valeur nominale. Les billets de banque se trouvant dans les bancomats exploités par les CFF sont enregistrés comme liquidités au niveau du poste «Comptes de transit».

Les **créances résultant de livraisons et de prestations** ainsi que les **autres créances** sont portées en compte à leur valeur nominale après déduction des corrections de valeur nécessaires. Les risques de solvabilité concrets sont couverts par des provisions individuelles, les risques de

perte latents par des corrections de valeur en fonction de la structure par âge et sur la base de valeurs empiriques.

Les **stocks**, généralement utilisés à des fins propres, sont comptabilisés soit au coût d'acquisition, soit au prix de revient, déduction faite des éventuels escomptes accordés. Le principe de la valeur la plus basse est appliqué. Les risques liés à une durée de stockage particulièrement longue ou à une réduction des possibilités d'utilisation sont pris en compte par des corrections de valeur. La détention de pièces de rechange stratégiques visant à garantir une exploitation ferroviaire optimale est prise en compte séparément. Tant que leur utilisation est prévisible, ces pièces sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition ou de fabrication sans faire l'objet d'une correction de valeur.

Les **travaux en cours** sont comptabilisés au coût d'acquisition ou à la valeur d'aliénation réalisable si elle est plus basse (principe de la valeur la plus basse). La saisie de leur résultat ne se fait qu'après le passage du risque de livraison et de prestation du mandataire au mandant (méthode du Completed Contract).

## Actif immobilisé.

Les **immobilisations financières** englobent, outre les participations non consolidées, les prêts à long terme envers les sociétés associées et les tiers, les actifs des institutions de prévoyance, les opérations de régularisation à long terme des instruments de couverture des taux d'intérêt cédés et les dépôts en espèces destinés à réduire les risques de contrepartie sur la valeur de marché des dérivés de taux d'intérêt qui présentent un solde actif. Les prêts à long terme sont portés en compte à leur valeur nominale après déduction des corrections de valeur pour risques de solvabilité concrets. Les réserves de cotisations d'employeur font l'objet d'une correction de valeur si une renonciation conditionnelle à leur utilisation a été accordée. Des impôts différés actifs sur des différences temporaires ainsi que sur des pertes fiscales reportées peuvent être comptabilisés dès lors qu'il est probable qu'ils pourront être réalisés dans le futur par l'existence de bénéfices imposables suffisants.

Les **immobilisations corporelles** sont portées au bilan au coût d'acquisition ou au prix de revient. Les amortissements se font de manière linéaire sur la durée probable d'utilisation après déduction des amortissements cumulés et des corrections de valeur nécessaires lors de l'évaluation postérieure. Les durées d'utilisation sont estimées comme suit (en années):

	Durée d'utilisation (en années)
Véhicules	
Véhicules sur rails	20-33
Véhicules routiers et autres	5-20
Ouvrages d'art et voie ferrée	
Ponts	80
Tunnels	80
Voies	25-50
Branchements	25-50
Installations de courant de traction et de sécurité	
Installations de la ligne de contact	25-50
Lignes de transport	40-60
Centrales électriques, génératrices et équipements électrotechniques	20-40
Centrales électriques, ouvrages hydrauliques	80
Postes d'enclenchement, signaux, installations de contrôle de la marche des trains	20-50
Autres immobilisations corporelles	
Installations d'accueil	20-80
Télécommunications	4-20
Moyens d'exploitation et équipements	5-40
Bâtiments	
Ateliers, bâtiments d'exploitation, bâtiments de bureaux et d'habitation	20-75

Les intérêts passifs échus durant la réalisation des actifs sont activés si le délai requis entre le début du chantier et la mise en service est important. Basée sur la valeur moyenne du bien, l'activation est effectuée au taux moyen des capitaux étrangers portant intérêt.

Les valeurs immobilisées en leasing et assimilées à l'achat d'un objet sur le plan économique sont activées dans les immobilisations corporelles et amorties sur la même durée que les immobilisations comparables. Les dettes résultant de contrats de leasing sont comptabilisées comme dettes financières.

Les **terrains non bâtis** englobent les terrains situés dans une zone constructible et ne comportant aucun bâtiment. Les **immobilisations corporelles en cours de construction** comprennent l'ensemble des coûts de projets activables, relatifs à des immobilisations corporelles. Les coûts de projets non activables sont mis à la charge du compte de résultat au moment de son établissement.

Les **immobilisations incorporelles** regroupent les valeurs incorporelles acquises (goodwill, droits d'utilisation des eaux, droits de passage, autres droits et logiciels). Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation probable. Les immobilisations incorporelles créées par CFF SA ne sont activées que si elles sont identifiables et génèrent un profit mesurable sur plusieurs années, et si les coûts peuvent être définis de manière fiable.

Les durées d'utilisation des immobilisations incorporelles sont estimées comme suit (en années):

	Durée d'utilisation (en années)
Goodwill	5
Droits	selon le contrat
Logiciels	5-8

L'ensemble des coûts de projets activables figure au poste «Immobilisations incorporelles en cours de construction». Les coûts de projets non activables sont mis à la charge du compte de résultat au moment de son établissement.

Tous les actifs sont contrôlés à la date du bilan en vue d'identifier des signes de **dépréciation d'actifs** (Impairment). On parle de dépréciation lorsque la valeur comptable de l'actif dépasse la valeur réalisable, à savoir la valeur la plus élevée entre la valeur du marché et la valeur d'usage. S'il y a dépréciation d'actifs, la valeur comptable doit être ramenée à la valeur réalisable et la dépréciation d'actifs doit être inscrite en diminution du résultat consolidé de la période.

## Capitaux étrangers.

Les capitaux étrangers sont comptabilisés à leur valeur nominale, à l'exception des provisions et des dettes envers les institutions de prévoyance. Sont considérées comme dettes financières **à long terme** toutes les dettes d'une durée résiduelle supérieure à douze mois.

Les **dettes financières** englobent les prêts et les avances consentis par la Confédération et des tiers, tels que les dettes bancaires, les dettes résultant de contrats de leasing ou les dettes envers la Caisse du personnel CFF, ainsi que

les dépôts en espèces destinés à réduire les risques de contrepartie sur la valeur de marché des dérivés de taux d'intérêt avec un solde passif. Les dettes bancaires englobent aussi les prêts de la Société européenne pour le financement de Matériel Ferroviaire EUROFIMA. Les CFF financent les investissements hors du secteur Infrastructure principalement par le biais de prêts à intérêts remboursables octroyés par la Confédération (prêts commerciaux). Les **prêts des pouvoirs publics destinés au financement de l'infrastructure ferroviaire** incluent les prêts octroyés par la Confédération et les cantons. Généralement, ils sont sans intérêts et remboursables sous conditions.

Les **dettes à long terme** englobent les régularisations des recettes à long terme.

Les **provisions** sont constituées s'il existe des engagements juridiques ou de fait. En cas de forte influence du facteur temps, le montant de la provision fait l'objet d'une opération d'escompte.

La provision vacances/avoirs en temps comprend, outre les gratifications pour ancienneté de service et les soldes de jours de vacances non encore utilisés, les avoirs en temps supplémentaire et les avoirs en temps constitués dans le cadre du modèle de durée de la vie active «Flexa». Ce modèle offre aux collaboratrices et collaborateurs la possibilité de constituer une épargne (temps ou argent) sur un compte de temps individuel et de l'utiliser ultérieurement sous forme de temps.

Les provisions fiscales comptabilisées dans les provisions à long terme regroupent les impôts différés. Elles tiennent compte de toutes les répercussions fiscales qui découlent des différents principes d'évaluation internes au groupe ou liés au droit commercial et à la fiscalité locale. Elles sont constituées selon la méthode «liability» et, le cas échéant, adaptées périodiquement en fonction des modifications de la législation fiscale locale.

## Endettement net porteur d'intérêts.

L'**endettement net porteur d'intérêts** est constitué des dettes financières à court et à long termes, après déduction des liquidités. Le cas échéant, sont également déduits les titres et les créances financières à court terme ainsi que les dépôts en espèces comptabilisés dans les immobilisations financières à long terme et destinés à réduire les risques de contrepartie sur la valeur de marché des dérivés de taux d'intérêt.

## Engagements de prévoyance.

La prévoyance professionnelle du personnel de CFF SA, de CFF Cargo SA et de certaines sociétés du groupe est assurée par la Caisse de pensions CFF, juridiquement autonome. La Caisse de pensions CFF a adopté le régime de primauté des cotisations. Son financement est assuré par

les cotisations des employeurs et des employés. Les autres sociétés du groupe sont rattachées à d'autres institutions de prévoyance ou disposent de leur propre institution.

Les incidences économiques sont définies chaque année sur la base des derniers comptes annuels publiés par les institutions de prévoyance ainsi que d'une estimation des risques reposant sur une évaluation dynamique. Elles sont ensuite calculées et portées au bilan conformément à la Swiss GAAP RPC 16. Un avantage économique est inscrit à l'actif uniquement lorsque l'excédent de couverture peut être utilisé par la société pour couvrir les charges de prévoyance futures. Un engagement économique est porté au passif lorsque les conditions de la constitution d'un engagement à long terme sont remplies. Les variations de l'avantage ou de l'engagement économique par rapport à l'exercice précédent sont enregistrées dans les charges de personnel dans le compte de résultat.

Les dettes envers les institutions de prévoyance et le personnel englobent également les dettes des CFF pour les prestations des collaboratrices et collaborateurs à long terme.

## Compte de résultat.

Les produits englobent les produits liés à la vente de prestations de service dans le cadre de l'activité ordinaire et susceptibles de générer un avantage économique. Ils sont comptabilisés après déduction des remises de prix, rabais, escomptes et frais de cartes de crédit. La date de comptabilisation correspond à la date de fourniture de la prestation.

Parmi les principales sources de revenus des CFF figurent les produits du trafic (voyageurs et marchandises), les prestations des pouvoirs publics et les produits résultant de la location d'immeubles.

Les **produits du trafic voyageurs** englobent la part des CFF aux recettes réalisées avec les ventes de billets et d'abonnements, tels que l'abonnement général, l'abonnement demi-tarif et les abonnements communautaires. Cette part est définie sur la base des calculs et relevés de l'Union des transports publics. La structure des titres de transport, le nombre de voyageuses et voyageurs et les tronçons parcourus sont extrapolés pour déterminer les recettes par entreprise de transport.

Les **produits du trafic marchandises** sont calculés sur la base des prestations de transport réellement effectuées au cours de la période sous revue.

Les **prestations des pouvoirs publics** comprennent les indemnités de la Confédération, des cantons et des autres collectivités (communautés et collectivités étrangères) liées à l'infrastructure ferroviaire et au trafic régional voyageurs. Elles compensent les coûts qui ne sont pas couverts en vertu des conventions passées avec les commanditaires et sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que les conditions y afférentes sont remplies et que

la valeur peut être estimée de manière fiable. Les prêts des pouvoirs publics à long terme sont inscrits au passif et dissous avec incidence sur le résultat pendant la durée d'utilisation au titre de réduction des amortissements. Les mesures d'encouragement à l'investissement sont compensées directement par l'actif en raison de dispositions légales.

Les **produits résultant de la location d'immeubles** regroupent les revenus issus de la location de surfaces commerciales dans les gares, de bureaux, de logements et de surfaces destinées à un autre usage, ajustés à la période. Les **prestations propres** indiquées reflètent les prestations fournies par les unités productives pour la réalisation d'immobilisations corporelles et de stocks inscrits au bilan. L'effet découlant de la couverture du risque de change est porté en compte dans le résultat financier.

## Produits dérivés.

Dans le domaine financier, les CFF appliquent une stratégie visant à réduire les risques. Les produits dérivés ne servent donc qu'à couvrir les opérations de base. Les instruments utilisés à des fins de couverture appliquent les principes d'évaluation du sous-jacent, mais le produit est comptabilisé au moment de la réalisation de l'opération de base. Les instruments de couverture des flux de trésorerie futurs sont indiqués dans l'annexe jusqu'à la réalisation du flux de trésorerie sous-jacent. À la réalisation du flux de trésorerie ou en cas de cession du produit dérivé, la valeur actuelle

de l'instrument financier est portée au bilan et comptabilisée dans le résultat de la période de manière congruente par rapport au sous-jacent couvert.

La part à long terme est comptabilisée dans les autres immobilisations financières et reclassée dans les actifs de régularisation lorsqu'elle arrive à échéance.

## Engagements conditionnels et créances conditionnelles.

Les engagements conditionnels comprennent les cautionnements, les garanties et constitutions de gages ainsi que les autres engagements à caractère conditionnel. Ils sont portés en compte à leur valeur nominale. Les créances conditionnelles sont comptabilisées lorsqu'il s'agit d'actifs susceptibles de produire un avantage économique.

## Autres engagements ne figurant pas au bilan.

Les autres engagements ne figurant pas au bilan englobent tous les autres engagements ne pouvant pas être résiliés dans un délai de douze mois. Ils sont portés en compte à leur valeur nominale. Il s'agit essentiellement d'engagements d'investissement pour l'acquisition de matériel roulant et l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire, ainsi que d'obligations d'achat d'énergie.

# Remarques concernant les comptes consolidés.

## Modification du périmètre de consolidation.

En 2024, le périmètre de consolidation a connu les modifications suivantes:

- liquidation d'öV Preis- und Vertriebssystemgesellschaft AG, Berne (janvier 2024);
- création de SBB Cargo France SAS, Huningue en tant que filiale de SBB Cargo International SA (participation de 75%; février 2024);
- augmentation de la part à 99,60% (+0,13%) dans Sensetalbahn AG, Berne (décembre 2024);
- augmentation de la participation à 27,18% (+3,34%) dans Hupac SA, Chiasso (décembre 2024).

86

## Dépréciations d'actifs de CFF Cargo SA.

Les difficultés du fret ferroviaire en Suisse ont un impact négatif sur les perspectives économiques de CFF Cargo SA. Le chiffre d'affaires et la rentabilité de l'entreprise se sont nettement dégradés ces dernières années. Dans le cadre du trafic par wagons complets, des wagons ou groupes de wagons chargés de marchandises de toutes sortes et aux destinations diverses sont réceptionnés chez les clients avant d'être regroupés et réorganisés dans les gares de triage, puis acheminés sur de courtes distances pour être remis au destinataire. L'exploitation d'un tel réseau est soumise à des coûts fixes et est fortement concurrencée par la route.

Le processus politique concernant la nouvelle loi sur le transport de marchandises est en cours. Vu les incertitudes concernant le soutien du trafic par wagons complets, la méthode de la valeur de marché nette est utilisée pour l'évaluation des valeurs patrimoniales. Malgré une nouvelle perte de CFF Cargo SA, aucune autre correction de valeur ne s'est révélée nécessaire au 31 décembre 2024.

## Stabilisation financière des CFF.

En septembre 2024, l'Assemblée fédérale a décidé, en adoptant la loi révisée sur les CFF (loi sur les Chemins de fer fédéraux), d'octroyer aux CFF un apport unique en capital d'un montant de 850 millions de francs. Ces fonds permettent de réduire l'endettement porteur d'intérêts des CFF.

Les conditions d'obtention de prêts de trésorerie auprès de la Confédération sont ainsi remplies. L'obtention de tels prêts est uniquement possible tant que les directives en matière d'endettement net définies dans les objectifs stratégiques du Conseil fédéral sont respectées. L'apport ne sera pas disponible avant l'entrée en vigueur de la loi révisée, dans le courant de l'exercice 2025.

## Conséquences de l'accident dans le tunnel de base du Saint-Gothard sur les comptes annuels.

Le 10 août 2023, un train de marchandises a déraillé dans le tunnel de base du Saint-Gothard, entraînant des dommages considérables à l'infrastructure et à la voie ferrée du tunnel. Le 2 septembre 2024, la circulation dans le tunnel a été entièrement rétablie. Selon les informations disponibles actuellement, les dommages engendreront des coûts s'élevant à 150 millions de francs. Des provisions ont été constituées à ce titre et les prétentions soumises aux réassureurs ont été inscrites au bilan en 2023. Les franchises à la charge des CFF ont grevé le résultat de 2023. Au cours de l'exercice sous revue, les provisions ont été utilisées à hauteur des coûts occasionnés. Les paiements des réassureurs sont attendus à partir de 2025.

## 1 Produits du trafic.

En millions de francs	2024	2023
Produits du trafic voyageurs	3 974,5	3 730,6
Produits du trafic marchandises	731,9	744,9
Infrastructure (produit des sillons)	108,6	102,1
<b>Produits du trafic</b>	<b>4 815,0</b>	<b>4 577,5</b>

Les produits du trafic ont augmenté de 237,4 millions de francs (+5,2%).

Les produits du trafic voyageurs ont augmenté de 243,9 millions de francs (+6,5%), principalement en raison de l'évolution positive de la demande et des mesures tarifaires.

Le trafic marchandises en Suisse (trains complets et trafic par wagons complets) et le transport combiné de marchandises à l'international ont accusé une baisse en raison de la conjoncture morose dans les secteurs liés au fret. Les produits du trafic marchandises ont ainsi diminué de 13,0 millions de francs (-1,8%).

## 2 Prestations des pouvoirs publics.

En millions de francs	2024	2023
<b>Indemnités compensatoires liées au trafic régional voyageurs</b>		
Confédération	320,5	362,7
Cantons	356,1	405,0
Autres collectivités	33,8	32,4
<b>Total Indemnités compensatoires liées au trafic régional voyageurs</b>	<b>710,4</b>	<b>800,1</b>
<b>Prestations de la Confédération versées à l'infrastructure ferroviaire dans le cadre des conventions sur les prestations</b>		
Amortissements liés à l'infrastructure	1 506,1	1 480,7
Parts d'investissements non activables	365,6	362,5
Contribution à l'exploitation de l'infrastructure	325,9	350,4
Total Prestations de la Confédération versées dans le cadre des conventions sur les prestations	2 197,6	2 193,6
<b>Prestations liées aux parts d'investissements non activables assortis d'un financement spécial</b>		
Confédération	140,5	175,2
Cantons	5,7	9,1
Total Prestations liées aux investissements assortis d'un financement spécial	146,2	184,3
<b>Total Prestations liées à l'infrastructure ferroviaire</b>	<b>2 343,8</b>	<b>2 377,9</b>
Indemnités compensatoires versées par la Confédération à Cargo pour le trafic marchandises transalpin	1,9	1,8
<b>Total Indemnités compensatoires versées pour le trafic marchandises</b>	<b>1,9</b>	<b>1,8</b>
<b>Prestations des pouvoirs publics</b>	<b>3 056,2</b>	<b>3 179,8</b>

Les indemnités compensatoires liées aux prestations commandées en trafic régional voyageurs compensent les coûts non couverts par les voyageuses et voyageurs.

Elles ont été réduites de 89,6 millions de francs (-11,2%) en raison des prévisions de croissance de la demande ainsi que de la hausse des produits du trafic voyageurs qui devrait en résulter.

Les prestations liées à l'infrastructure ferroviaire ont diminué de 34,0 millions de francs (-1,4%) en raison du retard pris dans les projets et de la baisse des contributions d'exploitation reposant sur la convention sur les prestations.

Les prestations de la Confédération au titre de l'infrastructure englobent en outre le versement aux CFF d'une contribution à l'infrastructure de la Communauté de transport zurichoise («compensation des avantages») d'un montant de 45,0 millions de francs (2023: 45,0 millions). N'étant pas en rapport immédiat avec les prestations fournies par les CFF, cette somme est intégralement rétrocédée à la Communauté de transport zurichoise (ZVV) conformément à la pratique imposée par l'Office fédéral des transports et doit donc être déduite des indemnités compensatoires versées par les cantons pour le trafic régional voyageurs.

Sur l'ensemble des prestations des pouvoirs publics, 3051,7 millions de francs (2023: 3182,7 millions) ont été enregistrés comme liquidités.

### 3 Produits résultant de la location d'immeubles.

Les produits résultant de la location ont augmenté de 32,6 millions de francs (+4,7%) par rapport à 2023 pour atteindre 718,2 millions de francs, notamment grâce à l'inauguration de logements d'habitation et d'immeubles commerciaux.

### 4 Produits accessoires.

En millions de francs	2024	2023
Prestations d'exploitation ferroviaire	39,9	42,7
Prestations de service	240,0	230,0
Travaux de maintenance et d'entretien	56,0	59,2
Produits résultant de la location	88,9	98,1
Produits résultant des ventes d'énergie	391,2	463,6
Opérations de change	25,6	26,9
Commissions	42,8	36,0
Matériel et imprimés	41,6	44,0
Participations financières	278,4	405,5
Prestations dans le cadre de projets de construction	18,4	15,3
Autres produits accessoires	100,6	130,5
<b>Produits accessoires</b>	<b>1 323,2</b>	<b>1 551,8</b>

Les produits accessoires ont diminué de 228,6 millions de francs (-14,7%) par rapport à 2023.

Les produits résultant des ventes d'énergie ont reculé de 72,4 millions de francs (-15,6%) en raison de la stabilisation du marché de l'énergie, qui a entraîné une baisse des prix du marché.

Les participations financières ont reculé de 127,1 millions de francs (-31,3%). Les prétentions soumises aux réassureurs suite à l'accident dans le tunnel de base du Saint-Gothard ont été comptabilisées en 2023.

Les autres produits accessoires ont diminué de 30,0 millions de francs (-23,0%) en raison des bénéfices réalisés l'année précédente lors de la vente d'immobilisations.

Ils comprennent notamment les subventions de la Confédération pour les installations photovoltaïques et les mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre à hauteur de 18,6 millions de francs (2023: 12,2 millions).

### 5 Prestations propres.

En millions de francs	2024	2023
Investissements	969,2	942,5
Établissement de stocks	523,8	486,9
<b>Prestations propres</b>	<b>1 493,0</b>	<b>1 429,4</b>

### 6 Charges de matières premières et consommables.

Les charges de matières premières et consommables ont augmenté de 33,2 millions de francs (+3,7%) pour atteindre 932,8 millions de francs en raison de prestations supplémentaires pour la constitution de stocks de pièces de véhicules.

## 7 Charges de personnel.

En millions de francs	2024	2023
Charges salariales	3 448,2	3 305,6
Location de personnel	462,5	500,9
Charges sociales	666,2	637,2
Autres charges de personnel	247,2	241,6
<b>Charges de personnel</b>	<b>4 824,1</b>	<b>4 685,3</b>

Les charges de personnel ont crû de 138,8 millions de francs (+3,0%) par rapport à l'exercice précédent.

Les besoins croissants de personnel, en particulier pour le développement des divisions Infrastructure et Production Voyageurs ainsi que pour l'internalisation du personnel de nettoyage, se sont traduits par une augmentation du nombre de postes à temps plein en moyenne annuelle, qui s'établit à 35 569 (+583).

En outre, les charges de personnel ont progressé du fait des augmentations de salaire visant à compenser le renchérissement.

## 8 Autres charges d'exploitation.

En millions de francs	2024	2023
Prestations d'exploitation ferroviaire	554,2	582,3
Location d'immobilisations corporelles	81,9	80,1
Entretien, réparation et remplacement d'installations par des tiers	610,6	597,5
Charges de véhicules	243,5	224,4
Charges d'énergie	434,3	545,4
Charges d'administration	102,3	93,9
Charges d'informatique	240,0	238,7
Dépenses publicitaires	52,9	48,0
Concessions, droits et taxes	106,0	118,4
Réduction de la déduction de l'impôt préalable sur les prestations des pouvoirs publics	106,8	104,0
Charges d'exploitation diverses	143,0	286,2
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>2 675,5</b>	<b>2 919,0</b>

Les autres charges d'exploitation ont reculé de 243,5 millions de francs (-8,3%) par rapport à 2023.

Les prestations d'exploitation ferroviaire accusent une baisse de 28,0 millions de francs (-4,8%), un résultat qui s'explique notamment par la modification des clés de répartition des coûts dans les contrats de coopération avec les entreprises ferroviaires européennes et par la baisse des coûts liés au service de remplacement dans le cadre de chantiers d'infrastructure.

Les charges d'énergie ont diminué de 111,1 millions de francs (-20,4%), notamment en raison de la baisse des prix sur le marché et du recul du volume d'achat d'énergie.

Les autres charges d'exploitation ont diminué de 143,2 millions de francs (-50,0%), ce qui s'explique notamment par les lourdes provisions qui avaient été constituées en 2023 après l'accident dans le tunnel de base du Saint-Gothard.

Les charges comptabilisées dans la réduction de la déduction de l'impôt préalable sur les prestations des pouvoirs publics se basent sur les dispositions appliquées aux entreprises de transports publics en matière de TVA. En lieu et place d'une réduction de l'impôt préalable proportionnelle à la composition du chiffre d'affaires global, la réduction de l'impôt préalable se fait au moyen de taux forfaitaires sur les prestations des pouvoirs publics qui leur sont versées.

## 9 Amortissements des immobilisations financières, corporelles et incorporelles.

En millions de francs	2024	2023
Amortissements des immobilisations financières	0,0	0,6
Amortissements des immobilisations corporelles	2 248,5	2 228,2
Amortissements des immobilisations incorporelles	240,4	233,1
Amortissements des valeurs comptables résiduelles liées à la cession d'immobilisations corporelles	88,0	76,4
Amortissements des valeurs comptables résiduelles liées à la cession d'immobilisations incorporelles	3,0	7,7
<b>Amortissements des immobilisations financières, corporelles et incorporelles</b>	<b>2 579,9</b>	<b>2 545,9</b>

Les amortissements ont augmenté de 34,0 millions de francs (+1,3%), notamment en raison de la mise en service d'ouvrages d'infrastructure, des trains grandes lignes duplex TR ainsi que de l'inauguration de nouveaux immeubles.

## 10 Résultat financier.

En millions de francs	2024	2023
Produits de participation et produits financiers envers des tiers	3,5	3,4
Charges financières envers des tiers	-66,0	-66,3
Charges financières prêts d'actionnaires	-56,9	-52,5
Part au résultat des sociétés associées	3,9	5,5
Résultats de change	5,4	-0,8
Autres résultats financiers	0,1	-4,8
<b>Résultat financier</b>	<b>-110,1</b>	<b>-115,4</b>

Les charges financières envers des tiers englobent notamment les charges d'intérêts liées aux dettes envers l'institution de prévoyance (voir remarque «Transactions avec des parties liées»).

## 11 Résultat issu de la vente de biens immobiliers.

En millions de francs	2024	2023
Bénéfice provenant de la vente de biens immobiliers	5,6	30,5
Perte provenant de la vente de biens immobiliers	0,0	-0,1
<b>Résultat issu de la vente de biens immobiliers</b>	<b>5,6</b>	<b>30,4</b>

## 12 Impôts sur les bénéfices.

En millions de francs	2024	2023
Impôts courants sur les bénéfices	14,1	18,8
Impôts différés sur les bénéfices	-1,9	0,6
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	<b>12,3</b>	<b>19,4</b>

CFF SA et les sociétés du groupe fournissant des prestations en trafic régional voyageurs paient des impôts sur les bénéfices pour les activités liées à l'immobilier et les services accessoires. Dans le cadre d'une activité de transport concessionnaire, elles sont exonérées aux niveaux fédéral et cantonal de l'impôt sur le bénéfice et le capital, de l'impôt sur les gains immobiliers et de l'impôt foncier.

La prétention fiscale différée pour perte fiscale reportée des sociétés du groupe imposables s'élève à 74,1 millions de francs (2023: 109,4 millions). Aucun impôt différé sur les reports de perte n'a été porté en compte.

## 13 Parts des minoritaires.

En millions de francs	31.12.2024	31.12.2023
Situation au 1.1	99,2	74,9
Variation des parts détenues	0,0	21,2
Part au résultat	1,6	3,5
Écarts de conversion	0,1	-0,4
<b>Situation au 31.12</b>	<b>100,8</b>	<b>99,2</b>

## 14 Liquidités.

En millions de francs	31.12.2024	31.12.2023
Caisse	42,4	52,3
Avoirs en comptes postaux et bancaires	92,4	66,0
Dépôts à terme (jusqu'à 3 mois)	1,2	0,0
Comptes de transit	31,1	34,1
<b>Liquidités</b>	<b>167,0</b>	<b>152,5</b>

91

## 15 Créances résultant de livraisons et de prestations.

En millions de francs	31.12.2024	31.12.2023
Créances résultant de livraisons et de prestations		
envers des tiers	305,4	344,7
envers l'actionnaire (Confédération)	16,5	13,9
envers les sociétés associées	18,0	18,3
Corrections de valeur	-13,1	-9,8
<b>Créances résultant de livraisons et de prestations</b>	<b>326,7</b>	<b>367,1</b>

## 16 Autres créances.

Les autres créances englobent les avoirs de la déduction de l'impôt préalable et les avances versées aux fournisseurs. Elles ont diminué de 44,9 millions de francs en 2024 et s'inscrivent à 191,3 millions de francs au jour d'établissement du bilan.

## 17 Stocks et travaux en cours.

En millions de francs	31.12.2024	31.12.2023
Stocks	773,0	727,6
Travaux en cours	27,3	62,3
Acomptes liés à des commandes clients	0,0	-42,7
Corrections de valeur	-278,8	-270,1
<b>Stocks et travaux en cours</b>	<b>521,5</b>	<b>477,1</b>

Les stocks et travaux en cours ont augmenté de 44,4 millions de francs (+9,3%) en raison de la reconstitution des stocks pour le parc de véhicules.

## 18 Comptes de régularisation actif.

En millions de francs	31.12.2024	31.12.2023
Régularisation des instruments de couverture des taux d'intérêt cédés	18,0	20,3
Régularisation des prestations à payer	480,1	460,7
Régularisation des prestations payées d'avance	79,4	71,5
Régularisation des indemnités dues	32,1	33,2
<b>Comptes de régularisation actif</b>	<b>609,5</b>	<b>585,7</b>

## 19 Immobilisations financières.

En millions de francs	Autres parti- cipations	Participa- tions dans les sociétés associées	Prêts aux sociétés associées	Actifs résul- tant d'institu- tions de pré- voyance	Autres immo- bilisations financières	Total
Valeurs comptables nettes au 1.1.2023	34,7	251,8	1,1	1,3	193,4	482,4

### Valeurs d'acquisition

Situation au 1.1.2023	50,0	251,8	1,1	1,3	193,4	497,7
Modification du périmètre de consolidation	0,0	-6,9	0,0	0,0	0,0	-6,9
Fluctuations de valeur	-0,1	3,0	0,0	0,0	0,0	2,9
Entrées	0,6	0,1	0,0	0,3	3,6	4,6
Sorties	0,0	0,0	-0,1	-0,2	-1,4	-1,8
Reclassifications	0,0	0,0	0,0	0,0	8,9	8,9
<b>Situation au 31.12.2023</b>	<b>50,5</b>	<b>248,0</b>	<b>1,0</b>	<b>1,4</b>	<b>204,5</b>	<b>505,4</b>

### Corrections de valeur cumulées

Situation au 1.1.2023	-15,3	0,0	0,0	0,0	0,0	-15,3
Entrées	-0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,6
<b>Situation au 31.12.2023</b>	<b>-15,9</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-15,9</b>

<b>Valeurs comptables nettes au 31.12.2023</b>	<b>34,6</b>	<b>248,0</b>	<b>1,0</b>	<b>1,4</b>	<b>204,5</b>	<b>489,5</b>
--	-------------	--------------	------------	------------	--------------	--------------

### Valeurs d'acquisition

Situation au 1.1.2024	50,5	248,0	1,0	1,4	204,5	505,4
Fluctuations de valeur	0,0	1,4	0,0	0,0	0,0	1,3
Entrées	4,3	1,9	0,0	0,4	40,8	47,4
Sorties	0,0	0,0	-0,2	-0,2	-1,4	-1,8
Reclassifications	0,0	0,0	0,0	0,0	-33,8	-33,8
<b>Situation au 31.12.2024</b>	<b>54,7</b>	<b>251,2</b>	<b>0,8</b>	<b>1,5</b>	<b>210,1</b>	<b>518,4</b>

### Corrections de valeur cumulées

Situation au 1.1.2024	-15,9	0,0	0,0	0,0	0,0	-15,9
<b>Situation au 31.12.2024</b>	<b>-15,9</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-15,9</b>

<b>Valeurs comptables nettes au 31.12.2024</b>	<b>38,9</b>	<b>251,2</b>	<b>0,8</b>	<b>1,5</b>	<b>210,1</b>	<b>502,6</b>
--	-------------	--------------	------------	------------	--------------	--------------

Des transactions sans incidence sur les liquidités sont comptabilisées pour un montant de 0,2 million de francs (2023: 0,2 million) dans les sorties. Au jour d'établissement du bilan, les autres immobilisations financières incluent 40,8 millions de francs (0,0 million de francs en 2023) de dépôts en espèces liés aux dérivés de taux d'intérêt.

## 20 Immobilisations corporelles et immobilisations en cours de construction.

En millions de francs	Véhicules (y c. contrats de leasing)	Ouvrages d'art et voie ferrée	Installations de courant de traction et de sécurité	Autres immo- bilisations corporelles	Terrains et bâtiments	Immobilisa- tions en cours de construction et acomptes	Total Immo- bilisations corporelles
Valeurs comptables nettes au 1.1.2023	8 346,7	18 016,3	6 532,6	4 065,5	6 931,9	6 631,9	50 525,0

### Valeurs d'acquisition

Situation au 1.1.2023	20 198,2	26 670,4	13 647,8	8 714,7	10 045,0	6 641,6	85 917,7
Conversion monétaire	0,0	0,0	0,0	-0,1	0,0	0,0	-0,2
Entrées	0,0	0,0	0,0	0,4	0,1	3 366,2	3 366,8
Sorties	-375,4	-135,9	-111,9	-322,8	-8,8	0,0	-954,9
Reclassifications	555,2	945,6	446,8	390,8	386,8	-2 718,8	6,4
<b>Situation au 31.12.2023</b>	<b>20 378,0</b>	<b>27 480,1</b>	<b>13 982,7</b>	<b>8 783,0</b>	<b>10 423,0</b>	<b>7 289,0</b>	<b>88 335,8</b>

### Corrections de valeur cumulées

Situation au 1.1.2023	-11 851,5	-8 654,0	-7 115,2	-4 649,2	-3 113,1	-9,7	-35 392,7
Conversion monétaire	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1
Amortissements planifiés	-628,3	-540,8	-417,0	-445,6	-192,1	0,0	-2 223,8
Dépréciations d'actifs	-2,2	0,0	-0,6	-1,4	-0,2	0,0	-4,4
Sorties	346,5	110,8	86,7	302,8	5,3	0,0	852,1
Reclassifications	-0,7	-0,1	-0,4	0,1	0,0	1,2	0,0
<b>Situation au 31.12.2023</b>	<b>-12 136,1</b>	<b>-9 084,2</b>	<b>-7 446,6</b>	<b>-4 793,2</b>	<b>-3 300,1</b>	<b>-8,5</b>	<b>-36 768,7</b>

### Valeurs comptables nettes au 31.12.2023

	<b>8 242,0</b>	<b>18 395,9</b>	<b>6 536,2</b>	<b>3 989,8</b>	<b>7 122,9</b>	<b>7 280,5</b>	<b>51 567,1</b>
dont contrats de leasing	50,5						50,5
dont objets de rendement					2 747,8		2 747,8
dont terrains non bâtis					37,5		37,5

### Valeurs d'acquisition

Situation au 1.1.2024	20 378,0	27 480,1	13 982,7	8 783,0	10 423,0	7 289,0	88 335,8
Entrées	0,1	0,0	0,0	0,3	0,0	3 560,8	3 561,2
Sorties	-206,6	-184,5	-138,8	-147,9	-15,8	3,2	-690,4
Reclassifications	587,4	1 071,2	556,8	687,2	323,1	-3 182,0	43,6
<b>Situation au 31.12.2024</b>	<b>20 758,9</b>	<b>28 366,7</b>	<b>14 400,7</b>	<b>9 322,6</b>	<b>10 730,3</b>	<b>7 671,0</b>	<b>91 250,2</b>

### Corrections de valeur cumulées

Situation au 1.1.2024	-12 136,1	-9 084,2	-7 446,6	-4 793,2	-3 300,1	-8,5	-36 768,7
Amortissements planifiés	-643,0	-534,4	-411,4	-446,1	-194,5	0,0	-2 229,4
Dépréciations d'actifs	-5,2	-0,2	0,0	-13,8	0,0	0,0	-19,2
Sorties	203,9	129,0	117,4	139,7	12,4	0,0	602,4
Reclassifications	-0,6	3,3	-3,5	-16,9	15,9	1,8	0,0
<b>Situation au 31.12.2024</b>	<b>-12 581,0</b>	<b>-9 486,5</b>	<b>-7 744,0</b>	<b>-5 130,3</b>	<b>-3 466,3</b>	<b>-6,7</b>	<b>-38 414,8</b>

### Valeurs comptables nettes au 31.12.2024

	<b>8 177,9</b>	<b>18 880,3</b>	<b>6 656,6</b>	<b>4 192,3</b>	<b>7 264,0</b>	<b>7 664,3</b>	<b>52 835,4</b>
dont contrats de leasing	44,5						44,5
dont objets de rendement					2 761,4		2 761,4
dont terrains non bâtis					37,5		37,5

Les acomptes s'élèvent à 678,6 millions de francs (2023: 493,5 millions).

Les investissements ont diminué de 123,2 millions de francs (2023: 71,5 millions) en raison des contributions aux investissements versées par les pouvoirs publics au titre, par exemple, de la lutte contre le bruit ou du financement d'un niveau d'équipement plus élevé dans certaines gares.

Au cours de l'exercice sous revue, des coûts d'emprunts ont été activés à hauteur de 19,8 millions de francs (2023: 18,3 millions).

Les dépréciations portent sur des immobilisations individuelles.

Les amortissements des valeurs comptables résiduelles des installations mises hors service s'élèvent à 88,0 millions de francs (2023: 76,4 millions). Ils sont comptabilisés dans les sorties.

Aucune transaction sans incidence sur les liquidités n'est comptabilisée dans les investissements (2023: 178,9 millions de francs).

L'accroissement des immobilisations corporelles est dû au renouvellement et à l'extension des infrastructures, comme le doublement de la voie le long du lac de Bière et dans la vallée saint-galloise du Rhin. De plus, l'agrandissement du parc de véhicules en trafic grandes lignes et la construction d'objets de placement dans les régions de Lucerne et Vaud expliquent également cette hausse. Les entrées englobent en outre des investissements dans les gares de Lausanne et de Berne.

## 21 Immobilisations incorporelles.

En millions de francs	Goodwill	Droits	Logiciels	Immobilisations incorporelles en cours de construction	Total
Valeurs comptables nettes au 1.1.2023	2,0	157,8	480,2	513,8	1 153,8

### Valeurs d'acquisition

Situation au 1.1.2023	13,1	360,1	1 983,7	522,0	2 878,9
Conversion monétaire	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,1
Entrées	0,0	0,0	0,6	329,1	329,7
Sorties	0,0	-4,0	-90,6	0,0	-94,6
Reclassifications	0,0	9,4	313,8	-329,6	-6,4
<b>Situation au 31.12.2023</b>	<b>13,1</b>	<b>365,4</b>	<b>2 207,6</b>	<b>521,5</b>	<b>3 107,5</b>

### Corrections de valeur cumulées

Situation au 1.1.2023	-11,2	-202,3	-1 503,6	-8,2	-1 725,2
Amortissements planifiés	-0,7	-6,2	-226,2	0,0	-233,0
Dépréciations d'actifs	0,0	0,0	-0,1	0,0	-0,1
Sorties	0,0	3,9	83,1	0,0	86,9
<b>Situation au 31.12.2023</b>	<b>-11,8</b>	<b>-204,6</b>	<b>-1 646,7</b>	<b>-8,2</b>	<b>-1 871,3</b>

### Valeurs comptables nettes au 31.12.2023

	<b>1,3</b>	<b>160,8</b>	<b>560,9</b>	<b>513,3</b>	<b>1 236,3</b>
--	------------	--------------	--------------	--------------	----------------

### Valeurs d'acquisition

Situation au 1.1.2024	13,1	365,4	2 207,6	521,5	3 107,5
Entrées	0,0	0,0	1,9	307,3	309,2
Sorties	0,0	-0,3	-247,5	-0,6	-248,4
Reclassifications	0,0	2,8	221,4	-267,8	-43,6
<b>Situation au 31.12.2024</b>	<b>13,1</b>	<b>367,9</b>	<b>2 183,5</b>	<b>560,3</b>	<b>3 124,8</b>

### Corrections de valeur cumulées

Situation au 1.1.2024	-11,8	-204,6	-1 646,7	-8,2	-1 871,3
Amortissements planifiés	-0,7	-6,2	-233,5	0,0	-240,4
Sorties	0,0	0,1	244,6	0,3	245,1
Reclassifications	0,0	0,0	-6,7	6,7	0,0
<b>Situation au 31.12.2024</b>	<b>-12,5</b>	<b>-210,6</b>	<b>-1 642,4</b>	<b>-1,1</b>	<b>-1 866,6</b>

### Valeurs comptables nettes au 31.12.2024

	<b>0,7</b>	<b>157,2</b>	<b>541,1</b>	<b>559,2</b>	<b>1 258,2</b>
--	------------	--------------	--------------	--------------	----------------

Les acomptes s'élevaient à 144,1 millions de francs (2023: 138,3 millions).

Les dépréciations portent sur des immobilisations individuelles.

Les amortissements des valeurs comptables résiduelles des installations mises hors service s'élevaient à 3,0 millions de francs (2023: 7,7 millions). Ils sont comptabilisés dans les sorties.

Les droits comprennent entre autres les droits liés au trafic international de coopération, les concessions du droit d'eau, les droits de superficie, les droits de passage et les droits de passage souterrain. Les immobilisations incorporelles en cours de construction regroupent les projets concernant des logiciels et les acomptes pour concessions du droit d'eau.

## 22 Dettes financières.

En millions de francs	31.12.2024	31.12.2023
<b>Dettes financières à court terme</b>		
Dettes bancaires	741,1	515,0
Dettes financières envers les sociétés associées	1,4	0,5
Prêts de la Confédération (commerciaux)	905,0	550,0
Prêts d'institutions de prévoyance	99,6	95,8
<b>Total Dettes financières à court terme</b>	<b>1 747,1</b>	<b>1 161,2</b>
<b>Dettes financières à long terme</b>		
Dettes bancaires	2 438,9	2 758,3
Dettes résultant de contrats de leasing	22,5	28,2
Caisse du personnel	662,3	708,8
Prêts de tiers	100,0	100,0
Prêts de la Confédération (commerciaux)	6 680,0	5 930,0
Prêts d'institutions de prévoyance	629,2	728,7
<b>Total Dettes financières à long terme</b>	<b>10 532,9</b>	<b>10 254,0</b>
<b>Dettes financières</b>	<b>12 280,0</b>	<b>11 415,3</b>

En raison de l'échéance, un montant de 563,4 millions de francs, initialement comptabilisé dans les dettes financières à long terme, a été reclassé dans les dettes financières à court terme (2023: 728,7 millions de francs).

Les conditions des prêts commerciaux de la Confédération sont conformes aux directives de l'Administration fédérale des finances.

Les dettes financières ont augmenté de 864,7 millions de francs au cours de l'exercice sous revue pour atteindre 12 280,0 millions de francs. Cette augmentation s'explique par le flux de trésorerie négatif.

## 23 Prêts des pouvoirs publics destinés au financement de l'infrastructure ferroviaire.

En millions de francs	31.12.2024	31.12.2023
<b>Prêts à court terme</b>		
Prêts de la Confédération (sans intérêts)	0,3	0,4
Prêts des cantons (sans intérêts)	0,3	0,4
<b>Total Prêts à court terme</b>	<b>0,6</b>	<b>0,7</b>
<b>Prêts à long terme</b>		
Prêts de la Confédération (sans intérêts)	25 170,0	24 499,7
Prêts des cantons (sans intérêts)	2 147,2	2 117,6
<b>Total Prêts à long terme</b>	<b>27 317,2</b>	<b>26 617,4</b>
<b>Prêts des pouvoirs publics destinés au financement de l'infrastructure ferroviaire</b>	<b>27 317,8</b>	<b>26 618,1</b>

L'augmentation des prêts sans intérêts est imputable à l'avancement de divers chantiers dans le cadre du programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire (PRODES) et du Futur développement de l'infrastructure ferroviaire (ZEB).

## Détails des prêts envers la Confédération.

En millions de francs	31.12.2024	31.12.2023
Prêts du Fonds d'infrastructure ferroviaire (convention sur les prestations)	4 499,6	4 487,0
Prêts du Fonds d'infrastructure ferroviaire (convention de mise en œuvre)	19 586,5	18 936,6
Prêts du Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA)	922,5	914,3
Prêts issus d'autres conventions	161,7	162,2
Prêts de la Confédération (commerciaux)	7 585,0	6 480,0
<b>Prêts envers la Confédération</b>	<b>32 755,3</b>	<b>30 980,1</b>

Hormis le prêt commercial, tous les prêts alloués par la Confédération sont sans intérêts et remboursables sous conditions.

## 24 Dettes résultant de livraisons et de prestations.

En millions de francs	31.12.2024	31.12.2023
Dettes résultant de livraisons et de prestations		
envers des tiers	504,6	664,7
envers l'actionnaire (Confédération)	39,4	41,2
envers les sociétés associées	0,5	6,8
<b>Dettes résultant de livraisons et de prestations</b>	<b>544,6</b>	<b>712,8</b>

## 25 Autres dettes.

En millions de francs	31.12.2024	31.12.2023
<b>Autres dettes à court terme</b>		
Dettes envers les institutions publiques	100,9	97,5
Autres dettes	148,2	173,0
<b>Total Autres dettes à court terme</b>	<b>249,1</b>	<b>270,5</b>
<b>Autres dettes à long terme</b>		
Régularisation des recettes	22,7	42,9
Dettes envers les institutions de prévoyance et les collaboratrices et collaborateurs	633,0	623,0
<b>Total Autres dettes à long terme</b>	<b>655,7</b>	<b>665,9</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>904,8</b>	<b>936,5</b>

Les dettes envers les institutions de prévoyance et les collaboratrices et collaborateurs englobent les dettes des CFF pour les prestations des collaboratrices et collaborateurs à long terme pour un montant de plus de 183,0 millions de francs (2023: 173,0 millions).

## Données sur les institutions de prévoyance.

Réserve de cotisations d'employeur (RCE)	Valeur nominale	Renoncia-tion à l'utilisation	Bilan	Constitution	Bilan	Résultat RCE dans charges de personnel	Résultat RCE dans charges de personnel
En millions de francs	31.12.2024	31.12.2024	31.12.2024	2024	31.12.2023	2024	2023
Institutions de prévoyance	1,5	0,0	1,5	0,4	1,4	-0,2	-0,2
<b>Total</b>	<b>1,5</b>	<b>0,0</b>	<b>1,5</b>	<b>0,4</b>	1,4	<b>-0,2</b>	-0,2

Avantage économique/engagement économique et charges de prévoyance	Excédent/insuffisance de couverture	Part économique de l'entreprise	Part économique de l'entreprise	Variation par rapport à l'exercice précédent avec effet sur le résultat	Cotisations ajustées à la période	Charges de prévoyance dans charges de personnel	Charges de prévoyance dans charges de personnel
En millions de francs	31.12.2024	31.12.2024	31.12.2023			2024	2023
Plans de prévoyance sans excédent ou insuffisance de couverture	0,0	-450,0	-450,0	0,0	-397,8	-397,8	-367,2
<b>Total</b>	<b>0,0</b>	<b>-450,0</b>	-450,0	<b>0,0</b>	<b>-397,8</b>	<b>-397,8</b>	-367,2

Depuis son assainissement en 2007 et 2010, il subsiste une dette de prêt de 728,7 millions de francs (2023: 824,5 millions) vis-à-vis de la Caisse de pensions CFF.

Afin de garantir durablement le niveau des rentes actuelles et futures, la Caisse de pensions CFF a adopté diverses mesures, telles que la baisse du taux d'intérêt technique, l'introduction d'une table de génération, puis la réduction échelonnée du taux de conversion. Les efforts entrepris conduisent à une augmentation du taux de couverture de la Caisse de pensions CFF.

Compte tenu de l'évolution de la situation sur les marchés financiers et des réserves de fluctuation de valeur toujours faibles, le financement durable de la Caisse de pensions reste un défi.

Le taux de couverture de la Caisse de pensions CFF a augmenté, passant à 110,8% au 31 décembre 2024 (2023: 107,9%).

## 26 Comptes de régularisation passif.

En millions de francs	31.12.2024	31.12.2023
Régularisation des titres de transport	842,1	805,0
Régularisation des charges financières	47,6	50,0
Régularisation des charges fiscales courantes	3,8	2,9
Autres régularisations	989,1	1 136,5
<b>Comptes de régularisation passif</b>	<b>1 882,6</b>	1 994,4

S'agissant des titres de transport, la régularisation porte sur la durée de validité résiduelle des abonnements généraux, des abonnements demi-tarif et des abonnements de parcours en circulation ainsi que sur les cartes multiconces.

Les autres comptes de régularisation comprennent des passifs sur les recettes réalisées dans les points de vente CFF et créditées à d'autres entreprises de transport concessionnaires, ainsi que des factures de fournisseurs n'ayant pas encore été reçues. En 2023, il manquait une facture finale liée à l'acquisition d'un grand nombre de véhicules.

## 27 Provisions.

En millions de francs	31.12.2024	31.12.2023
Provisions à court terme	320,5	429,9
Provisions à long terme	437,4	466,9
<b>Provisions</b>	<b>757,8</b>	<b>896,8</b>

### Tableau de variation des provisions.

En millions de francs	Engagements de prévoyance	Sites contaminés	Secteur de l'énergie	Vacances/avoids en temps	Restructurations	Impôts différés	Autres	Total
Valeur comptable au 1.1.2023	0,6	33,2	327,3	214,2	29,8	13,0	210,1	828,1
Conversion monétaire	0,0	0,0	0,0	-0,2	0,0	0,0	-0,4	-0,6
Constitution	0,0	0,0	0,0	25,5	0,0	0,7	159,0	185,2
Utilisation	0,0	-1,5	-20,0	-19,8	-0,7	-0,1	-50,3	-92,4
Dissolution	-0,2	0,0	0,0	-0,1	-2,9	0,0	-20,5	-23,6
<b>Valeur comptable au 31.12.2023</b>	<b>0,4</b>	<b>31,7</b>	<b>307,3</b>	<b>219,6</b>	<b>26,3</b>	<b>13,6</b>	<b>297,9</b>	<b>896,8</b>
dont provisions à court terme	0,0	4,6	27,1	138,4	0,7	0,0	259,0	429,9
dont provisions à long terme	0,4	27,1	280,2	81,2	25,6	13,6	38,9	466,9
Valeur comptable au 1.1.2024	0,4	31,7	307,3	219,6	26,3	13,6	297,9	896,8
Conversion monétaire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
Constitution	0,0	0,0	0,0	21,7	0,9	0,1	82,0	104,7
Utilisation	0,0	-1,6	-27,1	-20,8	-0,5	-1,9	-147,8	-199,6
Dissolution	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-44,0	-44,1
<b>Valeur comptable au 31.12.2024</b>	<b>0,4</b>	<b>30,1</b>	<b>280,2</b>	<b>220,5</b>	<b>26,7</b>	<b>11,8</b>	<b>188,2</b>	<b>757,8</b>
dont provisions à court terme	0,0	4,1	25,1	130,9	4,1	0,0	156,3	320,5
dont provisions à long terme	0,4	26,0	255,1	89,6	22,6	11,8	31,9	437,4

Une provision de 110,0 millions de francs a été constituée pour l'assainissement des sites contaminés à l'issue de la transformation des CFF en une société anonyme en 1999. Au cours de l'exercice sous revue, un montant de 1,6 million de francs (2023: 1,5 million) a été prélevé sur la provision pour les travaux de dépollution.

Pour l'assainissement du secteur de l'énergie, une provision de 1,2 milliard de francs avait été définie en avril 2001. La provision a été utilisée depuis pour couvrir les pertes liées à la vente de centrales électriques et de participations ainsi que les coûts de production d'énergie supérieurs au prix du marché. La provision liée aux contrats énergétiques déficitaires s'élève encore à 280,2 millions de francs.

La variation de la provision vacances/avoids en temps de 0,9 million de francs résulte de nouvelles épargnes temps comptabilisées par le personnel dans le cadre du modèle de durée de la vie active «Flexa» à hauteur de 8,4 millions de francs ainsi que d'une utilisation de 7,5 millions de francs des avoirds en vacances et en temps supplémentaire.

Les autres provisions contiennent des provisions pour risques de procès et risques commerciaux ainsi que des provisions d'assurance pour sinistres. Un total de 120,6 millions de francs a été utilisé pour le règlement de sinistres, notamment en relation avec l'accident dans le tunnel de base du Saint-Gothard. Des provisions à hauteur de 77,8 millions de francs ont été constituées pour la réévaluation de sinistres, et un montant de 37,1 millions de francs a pu être dissous. En outre, d'autres provisions ont été utilisées pour moderniser les systèmes de commande des portes d'anciennes voitures ainsi que pour un risque de procès en rapport avec des concessions d'eau.

## 28 Variation de l'actif circulant net.

En millions de francs	31.12.2024	31.12.2023
Diminution/Augmentation des créances résultant de livraisons et de prestations	40,5	-31,2
Augmentation des stocks et travaux en cours	-44,4	-47,2
Augmentation des autres créances	-73,1	-170,3
Diminution/Augmentation des dettes résultant de livraisons et de prestations	-168,3	53,7
Augmentation des autres dettes à court terme	143,1	147,3
<b>Variation de l'actif circulant net ayant une incidence sur les liquidités</b>	<b>-102,2</b>	<b>-47,8</b>

## Endettement net porteur d'intérêts.

En millions de francs	Remarque	31.12.2024	31.12.2023
Dettes financières à court terme	22	1 747,1	1 161,2
Dettes financières à long terme	22	10 532,9	10 254,0
<b>Total Engagements financiers</b>		<b>12 280,0</b>	<b>11 415,3</b>
./. Liquidités	14	-167,0	-152,5
./. Garanties en numéraire sur dérivés de taux d'intérêt (actifs)	19	-40,8	0,0
<b>Endettement net</b>		<b>12 072,2</b>	<b>11 262,8</b>

L'endettement net porteur d'intérêts a augmenté de 809,4 millions de francs au cours de l'exercice 2024.

## Autres données.

### Engagements conditionnels et actifs mis en gage.

En millions de francs	31.12.2024	31.12.2023
Cautionnements, obligations de garantie	22,2	23,1
Véhicules mentionnés à titre de garantie dans les contrats de location-vente EUROFIMA	2 598,8	3 097,8
Autres engagements à caractère conditionnel	431,1	388,5
<b>Engagements conditionnels et actifs mis en gage</b>	<b>3 052,1</b>	<b>3 509,3</b>

Les autres engagements à caractère conditionnel regroupent les clauses de responsabilité statutaires, les engagements résultant du capital social des participations non libéré et les risques de procès.

### Engagements conditionnels auprès de centrales électriques.

Les CFF détiennent des participations dans plusieurs centrales électriques (appelées centrales en participation). En vertu des contrats de partenariat, les coûts de gestion et de désaffectation ultérieure sont réimputés proportionnellement aux actionnaires (partenaires) via leur consommation d'électricité. Si les coûts de gestion, de désaffectation et d'évacuation des déchets venaient à être supérieurs aux valeurs budgétées et ne pouvaient pas être couverts par le fonds de désaffectation et le fonds d'évacuation des déchets, les partenaires seraient dans l'obligation de fournir des versements complémentaires conformément à leur engagement de principe.

### Autres engagements ne devant pas être portés au bilan.

En millions de francs	31.12.2024	31.12.2023
Engagements d'investissement	9511,4	9 021,5
Obligations dans le secteur de l'énergie	1610,7	1 714,0
Autres conventions à long terme	2503,3	2 717,7
<b>Autres engagements ne devant pas être portés au bilan</b>	<b>13 625,4</b>	<b>13 453,2</b>

## Dettes résultant de contrats de leasing non inscrites au bilan.

En millions de francs	31.12.2024	31.12.2023
Payables dans un délai de 12 mois	13,7	12,2
Payables dans un délai de 1 à 5 ans	79,5	54,0
Payables dans un délai supérieur à 5 ans	148,6	97,2
<b>Dettes résultant de contrats de leasing non inscrites au bilan</b>	<b>241,8</b>	<b>163,4</b>

100

## Transactions avec des parties liées.

### Transactions avec l'actionnaire.

La Confédération détient la totalité des actions des Chemins de fer fédéraux suisses CFF.

### Aperçu des subventions des pouvoirs publics.

Durant l'exercice sous revue, la Confédération a versé aux CFF des subventions à hauteur de 3359,5 millions de francs (2023: 3575,4 millions) pour les prestations commandées en trafic régional voyageurs, pour les prestations fournies en trafic marchandises en vue de la réalisation de l'objectif du transfert de la route au rail, ainsi que pour les investissements effectués au titre du réseau ferroviaire, y compris l'entretien et l'exploitation. Ce montant est ventilé comme suit:

En millions de francs	2024	2023
Indemnités compensatoires liées au trafic régional voyageurs	320,5	362,7
Prestations, selon la convention sur les prestations, versées à l'infrastructure – Amortissements	1 506,1	1 480,7
Prestations, selon la convention sur les prestations, versées à l'infrastructure – Parts non activables	365,6	362,5
Prestations, selon la convention sur les prestations, versées à l'infrastructure – Contribution à l'exploitation	325,9	350,4
Prestations liées aux parts d'investissements non activables assortis d'un financement spécial	140,5	175,2
Indemnités compensatoires pour le trafic marchandises transalpin	1,9	1,8
<b>Total Prestations de la Confédération influant sur le résultat</b>	<b>2 660,5</b>	<b>2 733,3</b>
Augmentation des prêts pour le financement de l'infrastructure ferroviaire	670,2	817,7
Contribution à fonds perdu pour les investissements	28,8	24,4
<b>Total Subventions de la Confédération</b>	<b>3 359,5</b>	<b>3 575,4</b>

En outre, les cantons et d'autres collectivités ont versé aux CFF les prestations suivantes:

Indemnités compensatoires des cantons liées au trafic régional voyageurs	356,1	405,0
Prestations des cantons liées aux parts d'investissements non activables assortis d'un financement spécial	5,7	9,1
<b>Total Prestations des cantons influant sur le résultat</b>	<b>361,8</b>	<b>414,1</b>
Augmentation des prêts des cantons pour le financement de l'infrastructure ferroviaire	29,5	15,5
Contribution à fonds perdu des cantons pour les investissements	69,9	35,2
<b>Total Subventions des cantons</b>	<b>461,3</b>	<b>464,7</b>
Indemnités compensatoires d'autres collectivités liées au trafic régional voyageurs	33,8	32,4
<b>Total Prestations d'autres collectivités influant sur le résultat</b>	<b>33,8</b>	<b>32,4</b>
Contribution à fonds perdu d'autres collectivités pour les investissements	24,5	10,0
<b>Total Subventions d'autres collectivités</b>	<b>58,3</b>	<b>42,4</b>
<b>Total Subventions des pouvoirs publics</b>	<b>3 879,1</b>	<b>4 082,6</b>

## Transactions avec des sociétés associées.

En millions de francs	31.12.2024	31.12.2023
Produits d'exploitation	207,4	201,1
Charges d'exploitation	-72,4	-79,1
<b>Transactions avec des sociétés associées</b>	<b>135,0</b>	<b>122,0</b>

Les créances et les dettes envers les sociétés associées sont présentées séparément aux remarques 15 «Créances résultant de livraisons et de prestations» et 24 «Dettes résultant de livraisons et de prestations».

101

## Transactions avec les institutions de prévoyance.

En millions de francs	31.12.2024	31.12.2023
Prêts et comptes courants à court terme	101,0	98,3
Prêts à long terme	629,2	728,7
<b>Dettes envers les institutions de prévoyance</b>	<b>730,1</b>	<b>827,1</b>

Les dettes envers les institutions de prévoyance sont liées à la souscription d'un prêt en vue d'honorer les engagements au titre des mesures d'assainissement décidées en 2007 et 2010. Toutes les créances résultant de contrats de location actuels ou futurs concernant des grandes gares CFF dûment choisies ont été cédées, avec tous les droits de préférence et autres droits accessoires qui s'y rapportent, à la Caisse de pensions CFF afin de garantir ces prêts.

Un amortissement de 95,8 millions de francs a été effectué au cours de l'exercice sous revue (2023: 92,1 millions). Les charges d'intérêts pour les prêts se sont élevées à 33,0 millions de francs (2023: 36,7 millions).

## Instruments financiers.

Les CFF ont défini un plan d'investissement à long terme pour l'acquisition de matériel roulant et les projets de développement dans le segment immobilier. Ce plan fait l'objet d'un financement dont la durée doit être, si possible, calquée sur la durée de vie ou d'utilisation de l'objet.

Pour les plans d'investissement en cours et futurs, les CFF se prémunissent contre les fluctuations des taux et des monnaies en choisissant judicieusement des financements dans le cadre des limites de risque correspondantes.

Les risques de marché sont couverts individuellement pour les projets de grande envergure s'étendant sur plusieurs années. Les flux de trésorerie nets prévus sont couverts contre les risques de change.

Au jour d'établissement du bilan, les risques de change ainsi que les risques liés aux intérêts ou aux fluctuations du prix de l'énergie étaient couverts par les produits dérivés suivants:

Instrument	Motif	Volume du	Valeur	Valeur	Volume du	Valeur	Valeur
		contrat	positive	négative	contrat	positive	négative
En millions de francs		31.12.2024	31.12.2024	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2023	31.12.2023
Monnaies	Couverture	565,3	3,9	0,2	441,4	0,0	9,7
Intérêts	Couverture	732,1	0,1	64,7	732,1	8,8	19,9
Prix de l'énergie	Couverture	650,7	36,7	49,7	531,3	113,7	92,3
<b>Instruments financiers</b>		<b>1 948,1</b>	<b>40,7</b>	<b>114,6</b>	<b>1 704,8</b>	<b>122,5</b>	<b>121,9</b>

## Informations relatives à la réalisation d'une évaluation des risques.

### Management du risque.

Dans l'ensemble du groupe, les CFF appliquent un système de management du risque basé sur la norme ISO 31000:2018 et en adéquation avec la stratégie et la planification financière. Le processus de management du risque permet d'identifier et d'évaluer les risques majeurs aux différents échelons avant de les traiter à l'aide de mesures appropriées. Les propriétaires des risques répondent des risques dans leur domaine de compétences. Le management du risque est une tâche de direction et fait partie intégrante des activités, des processus et des prises de décision.

#### **Corporate Risk Management.**

Chaque année, la Direction du groupe soumet une évaluation des risques au Conseil d'administration sous la forme d'un rapport sur les risques d'entreprise, incluant une mise à jour des risques et un contrôle des mesures prises. Le rapport sur les risques d'entreprise reprend notamment les risques majeurs actuels pour les CFF. Les risques sont identifiés de manière systématique avant d'être évalués à différents échelons jusqu'au Conseil d'administration.

Le comité Risque et compliance et le Conseil d'administration ont étudié le portefeuille des risques CFF. Le Conseil d'administration a approuvé le rapport sur les risques d'entreprise le 27 juin 2024.

#### **Management du risque et système de contrôle interne.**

Le système de contrôle interne mis en œuvre garantit que les propriétaires des risques soumettent une fois par an l'ensemble des processus financiers à une évaluation des risques.

### Management des risques financiers.

Dans le cadre de leur activité commerciale, les CFF sont exposés à des risques financiers, tels que des risques de marché (risques de fluctuation des taux d'intérêt, risques de change et risques de variation des prix de l'énergie), des risques de trésorerie et des risques de contrepartie. La responsabilité de la gestion de ces risques est centralisée dans les limites de risque fixées.

#### **Risques de fluctuation des taux d'intérêt.**

Les fluctuations des taux d'intérêt influent directement sur les charges de financement des CFF. Ce risque est géré en lissant les profils d'échéances et en établissant un équilibre entre les tranches de financement à long terme et à taux fixe et les financements à taux variable combinés avec d'autres instruments de couverture («swaps»). Le risque de taux d'intérêt est restreint en établissant un seuil dans l'horizon de planification et des marges de fluctuation stratégiques. Les CFF s'appuient sur des indicateurs quantitatifs afin de garantir une structure de financement équilibrée et appropriée.

#### **Risques de change.**

Les risques de change nets résultant des transactions du groupe sont couverts au niveau du groupe. Le risque de change est limité en définissant un seuil dans l'horizon de planification.

#### **Risques de variation des prix de l'énergie.**

Les ventes d'excédents énergétiques, de même que les achats opérés pour faire face aux pics de consommation d'électricité, exposent les CFF à des variations de cours sur les marchés de l'énergie, même s'ils continuent dans une large mesure à disposer d'une autonomie énergétique. Ce risque est limité par des opérations à terme.

#### **Risques de trésorerie.**

Dans le cadre de l'identification des risques de trésorerie, les CFF réalisent une planification des liquidités et des devises une fois par mois. La trésorerie est gérée par le biais de financements à court terme ainsi que de pools centraux en francs suisses et en euros.

Pour garantir la trésorerie, les CFF ont constitué une réserve de liquidités opérationnelle et convenu d'une ligne de crédit. Afin de financer à long terme leurs investissements commerciaux, les CFF ont essentiellement recours à l'Administration fédérale des finances et à EUROFIMA. Le volume des financements de la Confédération est réglé dans les objectifs stratégiques que le Conseil fédéral a assignés aux CFF.

#### **Risques de contrepartie.**

Le risque de contrepartie correspond aux pertes pouvant être subies si des contreparties ne parviennent plus à honorer leurs engagements. Pour limiter les risques de telles défaillances, les placements et les opérations de couverture sont uniquement réalisés avec des établissements financiers disposant au moins de la note BBB (Investment Grade) auprès d'une agence de notation reconnue (ou d'une notation similaire). Des directives supplémentaires, notamment la prise en compte des primes d'assurances contre le risque de défaut de crédit (primes CDS), aidant à déterminer la notation interne des contreparties et les limites par contrepartie, permettent de réduire les risques.

## Événements survenus après la clôture du bilan.

Après la clôture du bilan et jusqu'à l'approbation des comptes consolidés par le Conseil d'administration le 26 février 2025, il ne s'est produit aucun événement majeur qui puisse compromettre la teneur des comptes consolidés.

## Paiements compensatoires d'Immobilier à Infrastructure.

Dans le cadre de la stratégie du propriétaire 2024-2027, les CFF ont convenu avec la Confédération du versement d'une indemnité compensatoire par Immobilier à Infrastructure. En vertu de la convention sur les prestations passée entre les deux parties, les versements annuels ont été fixés à 150,0 millions de francs. Cette indemnité comprend une indemnité compensatoire versée directement à Infrastructure (90,7 millions de francs) et des produits d'intérêts accordés aux unités centrales (59,3 millions de francs), puis reversés à Infrastructure sous forme d'indemnités compensatoires.

## Paiements compensatoires d'Immobilier au titre de l'assainissement et de la stabilisation de la Caisse de pensions CFF.

Conformément au message du Conseil fédéral du 5 mars 2010 sur l'assainissement de la Caisse de pensions CFF, la contribution de 1493,0 millions de francs versée en 2007 par les CFF doit être financée par Immobilier. En 2023, Immobilier a versé une indemnité compensatoire d'un montant de 77,5 millions de francs (2023: 77,5 millions) aux unités centrales pour le paiement des amortissements et des intérêts.

## Informations sur les segments.

Les informations sur les segments sont ventilées sur les segments suivants: Marché Voyageurs (Trafic régional et Grandes lignes), Production Voyageurs, Immobilier, Trafic marchandises et Infrastructure (Réseau et Énergie). Les autres segments sont Distribution et services (rattaché à Marché Voyageurs) et les unités centrales. Ils sont présentés de manière regroupée dans les éliminations du groupe. L'activité commerciale étant essentiellement axée sur la Suisse, la répartition géographique des états financiers ne présente pas grand intérêt, raison pour laquelle il y a été renoncé. Les sociétés du groupe figurant dans la liste des participations à la page 106 sont intégrées dans les segments. Le poste «Autres résultats» comprend le résultat financier, le résultat issu de la vente de biens immobiliers, ainsi que les impôts sur les bénéfices et les parts des minoritaires.

# Information sur les segments: groupe CFF.

## Données sur le compte de résultat

En millions de francs	Marché Voyageurs		Production Voyageurs	Immobilier	Trafic marchandises	Infrastructure		Autres segments/Éliminations	Total CFF
	Grandes lignes	Trafic régional				Réseau	Énergie		
1.1-31.12.2024									
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>3 017,8</b>	<b>2 004,1</b>	<b>3 367,7</b>	<b>1 083,5</b>	<b>855,3</b>	<b>4 627,7</b>	<b>795,9</b>	<b>-4 346,4</b>	<b>11 405,6</b>
dont									
Produits du trafic	2 852,3	1 144,3	0,0	0,0	746,2	1 265,9	0,0	-1 193,7	4 815,0
Prestations des pouvoirs publics	0,0	748,8	0,0	0,0	1,9	2 238,4	67,1	0,0	3 056,2
Produits résultant de la location d'immeubles	0,0	2,1	1,4	875,2	0,5	3,1	0,0	-164,2	718,2
Produits résultant des ventes d'énergie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,3	692,7	-302,8	391,2
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>-2 877,5</b>	<b>-1 993,4</b>	<b>-3 363,9</b>	<b>-758,7</b>	<b>-920,4</b>	<b>-4 775,8</b>	<b>-679,9</b>	<b>4 357,4</b>	<b>-11 012,3</b>
dont									
Charges de personnel	-52,5	-148,4	-1 604,5	-163,5	-409,1	-1 505,1	-61,8	-879,3	-4 824,1
Amortissements	-277,0	-318,1	-71,3	-243,1	-21,9	-1 478,9	-66,9	-102,6	-2 579,9
<b>Résultat d'exploitation/EBIT</b>	<b>140,4</b>	<b>10,7</b>	<b>3,7</b>	<b>324,9</b>	<b>-65,1</b>	<b>-148,1</b>	<b>116,0</b>	<b>11,0</b>	<b>393,4</b>
Autres résultats	7,5	-27,7	0,7	-119,9	-10,5	0,4	-0,8	32,0	-118,4
Paiements compensatoires à Infrastructure/prêt Caisse de pensions	0,0	0,0	0,0	-168,2 <sup>1</sup>	0,0	150,0	0,0	18,2	0,0
<b>Résultat du segment/du groupe</b>	<b>147,9</b>	<b>-17,0</b>	<b>4,4</b>	<b>36,7</b>	<b>-75,7</b>	<b>2,3</b>	<b>115,2</b>	<b>61,2</b>	<b>275,0</b>

<sup>1</sup> Paiements compensatoires hors intérêts. Les paiements compensatoires, y compris les intérêts (59,3 millions de francs), s'élèvent à 227,5 millions de francs.

1.1-31.12.2023									
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>2 899,3</b>	<b>1 973,3</b>	<b>3 038,4</b>	<b>1 045,3</b>	<b>889,1</b>	<b>4 604,7</b>	<b>890,1</b>	<b>-3 915,9</b>	<b>11 424,3</b>
dont									
Produits du trafic	2 724,3	1 026,6	0,0	0,0	760,1	1 225,4	0,0	-1 158,9	4 577,5
Prestations des pouvoirs publics	0,0	841,9	0,0	0,0	2,2	2 270,7	65,0	0,0	3 179,8
Produits résultant de la location d'immeubles	0,0	2,5	1,2	841,6	0,5	1,4	0,0	-161,7	685,7
Produits résultant des ventes d'énergie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,2	795,2	-332,8	463,6
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>-2 782,8</b>	<b>-1 915,3</b>	<b>-3 059,5</b>	<b>-725,6</b>	<b>-926,5</b>	<b>-4 784,8</b>	<b>-804,2</b>	<b>3 948,8</b>	<b>-11 049,8</b>
dont									
Charges de personnel	-51,1	-137,4	-1 524,9	-159,5	-409,9	-1 477,0	-57,5	-867,9	-4 685,3
Amortissements	-263,9	-318,0	-66,6	-234,6	-21,7	-1 455,2	-80,6	-105,2	-2 545,9
<b>Résultat d'exploitation/EBIT</b>	<b>116,5</b>	<b>58,0</b>	<b>-21,1</b>	<b>319,7</b>	<b>-37,3</b>	<b>-180,1</b>	<b>86,0</b>	<b>32,9</b>	<b>374,4</b>
Autres résultats	0,1	-34,9	0,9	-97,6	-2,2	7,2	-8,2	26,8	-107,9
Paiements compensatoires à Infrastructure/prêt Caisse de pensions	0,0	0,0	0,0	-168,2 <sup>1</sup>	0,0	150,0	0,0	18,2	0,0
<b>Résultat du segment/du groupe</b>	<b>116,6</b>	<b>23,0</b>	<b>-20,2</b>	<b>53,9</b>	<b>-39,5</b>	<b>-22,9</b>	<b>77,8</b>	<b>77,8</b>	<b>266,5</b>

<sup>1</sup> Paiements compensatoires hors intérêts. Les paiements compensatoires, y compris les intérêts (59,3 millions de francs), s'élèvent à 227,5 millions de francs.

## Données sur le flux de trésorerie

En millions de francs	Marché Voyageurs		Production Voyageurs	Immobilier	Trafic marchandises	Infrastructure		Autres segments/ Éliminations	Total CFF
	Grandes lignes	Trafic régional				Réseau	Énergie		
1.1-31.12.2024									
Variation de liquidités résultant de l'activité d'exploitation	368,8	265,2	42,3	257,2	-43,7	-89,5	101,4	225,6	1 127,2
Variation de liquidités résultant de l'activité d'investissement, avant subventions publiques	-937,6	-155,4	-118,6	-456,5	-49,2	-2 159,8	-156,9	-108,3	-4 142,2
Subventions des pouvoirs publics pour le financement de l'infrastructure ferroviaire	0,0	20,3	0,0	0,0	-0,1	2 134,0	51,6	0,0	2 205,7
<b>Flux de trésorerie disponible après financement de l'infrastructure ferroviaire par les pouvoirs publics</b>	<b>-568,7</b>	<b>130,1</b>	<b>-76,3</b>	<b>-199,4</b>	<b>-93,0</b>	<b>-115,3</b>	<b>-3,9</b>	<b>117,2</b>	<b>-809,3</b>
1.1-31.12.2023									
Variation de liquidités résultant de l'activité d'exploitation	422,8	370,8	-30,5	266,9	-75,1	26,0	75,0	239,2	1 295,1
Variation de liquidités résultant de l'activité d'investissement, avant subventions publiques	-222,1	-107,8	-94,8	-546,5	23,9	-2 201,1	-158,6	-115,4	-3 422,5
Subventions des pouvoirs publics pour le financement de l'infrastructure ferroviaire	0,0	75,0	0,0	0,0	-0,1	2 181,9	57,1	0,0	2 313,9
<b>Flux de trésorerie disponible après financement de l'infrastructure ferroviaire par les pouvoirs publics</b>	<b>200,7</b>	<b>338,0</b>	<b>-125,3</b>	<b>-279,6</b>	<b>-51,3</b>	<b>6,8</b>	<b>-26,5</b>	<b>123,8</b>	<b>186,5</b>

105

Rapport de gestion 2024

## Données sur le bilan

En millions de francs	Marché Voyageurs		Production Voyageurs	Immobilier	Trafic marchandises	Infrastructure		Autres segments/ Éliminations	Total CFF
	Grandes lignes	Trafic régional				Réseau	Énergie		
31.12.2024									
<b>Actif</b>	<b>5 096,5</b>	<b>4 181,6</b>	<b>1 210,3</b>	<b>7 525,6</b>	<b>568,7</b>	<b>34 981,8</b>	<b>2 331,3</b>	<b>516,5</b>	<b>56 412,3</b>
Actif circulant	206,4	243,8	582,9	56,5	247,5	413,2	106,8	-41,0	1 816,1
Actif immobilisé	4 890,1	3 937,8	627,4	7 469,1	321,2	34 568,6	2 224,5	557,6	54 596,2
<b>Passif</b>	<b>5 096,5</b>	<b>4 181,6</b>	<b>1 210,3</b>	<b>7 525,6</b>	<b>568,7</b>	<b>34 981,8</b>	<b>2 331,3</b>	<b>516,5</b>	<b>56 412,3</b>
Capitaux étrangers	1 702,4	3 230,0	748,0	6 567,9	643,0	27 589,5	1 609,9	1 596,8	43 687,5
dont									
Dettes financières	926,1	2 341,0	437,4	6 405,7	465,4	724,7	666,5	313,2	12 280,0
Prêts des pouvoirs publics destinés au financement de l'infrastructure ferroviaire	0,0	583,8	0,0	0,0	0,4	26 203,0	530,5	0,0	27 317,8
Fonds propres	3 394,0	951,6	462,3	957,7	-74,3	7 392,3	721,4	-1 080,3	12 724,8
31.12.2023									
<b>Actif</b>	<b>4 826,3</b>	<b>4 727,0</b>	<b>1 361,1</b>	<b>7 313,8</b>	<b>541,1</b>	<b>34 313,6</b>	<b>2 243,2</b>	<b>-304,5</b>	<b>55 021,7</b>
Actif circulant	320,3	602,8	781,1	63,6	245,6	452,2	112,2	-849,0	1 728,8
Actif immobilisé	4 506,0	4 124,2	580,0	7 250,1	295,5	33 861,4	2 131,0	544,6	53 292,9
<b>Passif</b>	<b>4 826,3</b>	<b>4 727,0</b>	<b>1 361,1</b>	<b>7 313,8</b>	<b>541,1</b>	<b>34 313,6</b>	<b>2 243,2</b>	<b>-304,5</b>	<b>55 021,7</b>
Capitaux étrangers	1 580,1	3 758,4	903,2	6 392,8	542,6	26 923,6	1 637,4	835,6	42 573,8
dont									
Dettes financières	500,0	2 859,7	361,1	6 205,0	359,8	668,0	683,7	-222,0	11 415,3
Prêts des pouvoirs publics destinés au financement de l'infrastructure ferroviaire	0,0	613,6	0,0	0,0	0,5	25 493,5	510,5	0,0	26 618,1
Fonds propres	3 246,1	968,6	457,9	920,9	-1,5	7 390,0	605,9	-1 140,1	12 448,0

# Liste des participations du groupe CFF.

## Sociétés du groupe et sociétés associées.

Raison sociale	Capital social en millions	Participation CFF en millions	Participation	Participation	Sai	Seg
			CFF en %	CFF en %		
			<b>31.12.2024</b>	31.12.2023		
Chemins de fer fédéraux suisses CFF, Berne	CHF 9000,00	9000,00	100,00	100,00	V	
Elvetino SA, Zurich	CHF 11,00	11,00	100,00	100,00	V	MP
SBB GmbH, Constance	EUR 1,50	1,50	100,00	100,00	V	MP
Sensetalbahn AG, Berne	CHF 2,89	2,88	99,60	99,47	V	MP
Thurbo AG, Kreuzlingen	CHF 75,00	67,50	90,00	90,00	V	MP
RailAway SA, Lucerne	CHF 0,10	0,09	86,00	86,00	V	MP
REGIONALPS SA, Martigny	CHF 6,65	4,66	70,00	70,00	V	MP
zb Zentralbahn AG, Stansstad	CHF 120,00	79,20	66,00	66,00	V	MP
Swiss Travel System SA, Zurich	CHF 0,30	0,18	60,00	60,00	V	MP
Lémanis SA, Chêne-Bourg	CHF 0,10	0,06	60,00	60,00	E	MP
EuroBasilea SA, Muttenz	CHF 0,10	0,06	60,00	60,00	E	MP
TILO SA, Bellinzona	CHF 2,00	1,00	50,00	50,00	Q	MP
Rheinalp GmbH, Francfort-sur-le-Main	EUR 0,03	0,01	50,00	50,00	E	MP
Lyria SAS, Paris	EUR 0,08	0,02	26,00	26,00	E	MP
STC Switzerland Travel Centre AG, Zurich	CHF 5,25	1,26	24,01	24,01	E	MP
öV Preis- und Vertriebssystemgesellschaft AG, Berne (liquidée)	CHF 0,00	0,00	0,00	75,49	E	MP
Transsicura AG, Berne	CHF 2,00	2,00	100,00	100,00	V	IM
Parking de la Gare de Neuchâtel S.A., Neuchâtel	CHF 0,10	0,05	50,00	50,00	E	IM
Grosse Schanze AG, Berne	CHF 2,95	1,00	33,90	33,90	E	IM
Parking de la Place de Cornavin SA, Genève	CHF 10,00	2,00	20,00	20,00	E	IM
Schweizerische Bundesbahnen SBB Cargo AG, Olten	CHF 314,00	314,00	100,00	100,00	V	G
ChemOil Logistics AG, Bâle	CHF 1,00	1,00	100,00	100,00	V	G
SBB Intermodal AG, Olten	CHF 0,10	0,10	100,00	100,00	V	G
ChemOil Logistics GmbH, Weil am Rhein	EUR 0,03	0,03	100,00	100,00	V	G
SBB Cargo International AG, Olten	CHF 25,00	18,75	75,00	75,00	V	G
SBB Cargo Italia S.r.l., Milan	EUR 13,00	9,75	75,00	75,00	V	G
SBB Cargo Deutschland GmbH, Duisburg	EUR 1,50	1,13	75,00	75,00	V	G
RT&S Lokführer-Akademie GmbH, Duisburg	EUR 0,50	0,38	75,00	75,00	V	G
SBB Cargo France SAS, Huningue	EUR 0,20	0,15	75,00	0,00	V	G
SBB Cargo Nederland B.V., Rotterdam	EUR 0,10	0,08	75,00	75,00	V	G
Gateway Basel Nord AG, Bâle	CHF 0,10	0,03	33,33	33,33	E	G
RAlpin AG, Olten	CHF 4,53	1,50	33,11	33,11	E	G
Hupac SA, Chiasso	CHF 20,00	5,44	27,18	23,85	E	G
Terminal Combiné Chavornay SA (TERCO), Chavornay	CHF 1,04	0,28	27,04	27,04	E	G
Etzelwerk AG, Einsiedeln	CHF 20,00	20,00	100,00	100,00	V	I
Ritom SA, Quinto	CHF 46,50	34,88	75,00	75,00	V	I
Kraftwerk Göschenen AG, Göschenen	CHF 60,00	24,00	40,00	40,00	E	I
Nant de Drance SA, Finhaut	CHF 350,00	126,00	36,00	36,00	E	I
SBB Insurance AG, Vaduz	CHF 12,50	12,50	100,00	100,00	V	KB
login Berufsbildung AG, Olten	CHF 1,00	0,69	69,42	69,42	V	KB

Sai = Saisie  
V = Consolidation intégrale  
E = Prise en compte selon la méthode de mise en équivalence  
Q = Intégration proportionnelle

Seg = Segment  
MP = Marché Voyageurs  
IM = Immobilier  
G = Trafic marchandises  
I = Infrastructure  
KB = Unités centrales

# Rapport de l'organe de révision sur les comptes du groupe.

**Deloitte.**

Deloitte AG  
Pfungstweidstrasse 11  
8005 Zurich  
Switzerland

Phone: +41 (0)58 279 60 00  
Fax: +41 (0)58 279 66 00  
www.deloitte.ch

## **Rapport de l'organe de révision**

À l'assemblée générale des  
**CHEMINS DE FER FÉDÉRAUX SUISSES CFF, BERNE**

## **Rapport sur l'audit des comptes consolidés**

### *Opinion d'audit*

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés des Chemins de fer fédéraux suisses CFF et de ses filiales (le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2024, le compte de résultat consolidé, le tableau des capitaux propres consolidés et le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe aux comptes consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables (pages 76-106).

Selon notre appréciation, les comptes consolidés ci-joints donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidés du groupe au 31 décembre 2024 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

### *Fondement de l'opinion d'audit*

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés» de notre rapport. Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Autres informations*

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes consolidés, des comptes annuels et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les comptes consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.



Chemins de fer fédéraux suisses CFF  
Rapport de l'organe de révision  
pour l'exercice clos au  
31 décembre 2024

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

#### *Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes consolidés*

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir les comptes consolidés sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider le groupe ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

#### *Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés*

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes consolidés est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.



Chemins de fer fédéraux suisses CFF  
Rapport de l'organe de révision  
pour l'exercice clos au  
31 décembre 2024

### Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

#### Deloitte SA

Fabien Lussu  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

Sarah Sutter  
Expert-réviseur agréé

Zurich, le 26 février 2025

# Compte de résultat de CFF SA.

Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

En millions de francs	Remarque	2024	2023
<b>Produits d'exploitation</b>			
Produits du trafic	1	4 020,0	3 792,6
Prestations des pouvoirs publics	2	2 832,4	2 935,3
Produits résultant de la location d'immeubles		725,1	691,1
Produits accessoires	3	1 512,6	1 540,8
Prestations propres		1 468,6	1 409,5
<b>Total Produits d'exploitation</b>		<b>10 558,8</b>	10 369,4
<b>Charges d'exploitation</b>			
Charges de matières premières et consommables		-901,2	-871,3
Charges de personnel	4	-4 204,6	-4 080,3
Autres charges d'exploitation	5	-2 457,8	-2 563,0
Corrections de valeur sur immobilisations financières	8	-80,0	-40,0
Corrections de valeur sur participations		0,0	-16,5
Amortissements des immobilisations corporelles		-2 239,6	-2 196,2
Amortissements des immobilisations incorporelles		-238,2	-236,5
<b>Total Charges d'exploitation</b>		<b>-10 121,4</b>	-10 003,8
<b>Résultat d'exploitation/EBIT</b>		<b>437,4</b>	365,6
Produits financiers		29,9	20,9
Charges financières		-134,8	-133,8
<b>Résultat ordinaire</b>		<b>332,5</b>	252,6
Résultat issu de la vente de biens immobiliers		5,6	27,5
<b>Bénéfice avant impôts</b>		<b>338,0</b>	280,1
Impôts sur les bénéfices		-11,5	-15,0
<b>Bénéfice de l'exercice</b>	6	<b>326,5</b>	265,1

# Bilan de CFF SA.

## Actif.

En millions de francs	Remarque	31.12.2024	31.12.2023
<b>Actif circulant</b>			
Liquidités		158,1	146,1
Créances financières à court terme		265,4	159,8
Créances résultant de livraisons et de prestations	7	231,6	267,4
Autres créances		158,8	112,9
Stocks et travaux en cours		497,2	455,1
Compte de régularisation actif		608,0	493,5
<b>Total Actif circulant</b>		<b>1 919,1</b>	1 634,9
<b>Actif immobilisé</b>			
Immobilisations financières	8	838,0	878,4
Participations		552,7	550,8
Immobilisations corporelles		43 907,5	42 961,5
Immobilisations corporelles en cours de construction		7 209,3	6 895,4
Immobilisations incorporelles		1 215,4	1 202,6
<b>Total Actif immobilisé</b>		<b>53 722,9</b>	52 488,6
<b>Total Actif</b>		<b>55 642,0</b>	54 123,5

## Passif.

En millions de francs	Remarque	31.12.2024	31.12.2023
<b>Capitaux étrangers</b>			
Dettes résultant de livraisons et de prestations	9	491,5	658,7
Dettes financières à court terme	10	2 261,9	1 670,5
Autres dettes à court terme	12	223,2	244,3
Comptes de régularisation passif		1 765,1	1 869,4
Provisions à court terme	13	332,2	343,9
<b>Total Capitaux étrangers à court terme</b>		<b>5 073,8</b>	4 786,8
Dettes financières à long terme	10	10 532,9	10 254,0
Prêts des pouvoirs publics à long terme destinés au financement de l'infrastructure ferroviaire	11	26 733,5	26 003,9
Autres dettes à long terme	12	655,5	665,8
Provisions à long terme	13	342,3	435,6
<b>Total Capitaux étrangers à long terme</b>		<b>38 264,2</b>	37 359,3
<b>Total Capitaux étrangers</b>		<b>43 338,1</b>	42 146,1
<b>Fonds propres</b>			
Capital social		9 000,0	9 000,0
Réserve légale provenant du capital			
Réserves issues d'apports de capital		2 000,0	2 000,0
Réserves provenant de bénéfices, constituées en vertu de lois spéciales			
Réserves selon l'art. 67 LCdF Infrastructure Réseau		-37,3	-37,3
Réserves selon l'art. 67 LCdF Tâche systémique pour l'alimentation en courant de traction		4,3	4,3
Réserves selon l'art. 36 LTV Trafic régional voyageurs		-59,4	-81,4
Réserves légales issues du bénéfice		13,1	0,0
Réserves facultatives issues du bénéfice		900,0	700,0
Bénéfice résultant du bilan			
Bénéfice reporté		156,7	126,7
Bénéfice de l'exercice	6	326,5	265,1
<b>Total Fonds propres</b>		<b>12 303,9</b>	11 977,4
<b>Total Passif</b>		<b>55 642,0</b>	54 123,5

# Annexe aux comptes annuels de CFF SA.

112

## Remarques concernant les comptes annuels.

### Généralités.

Les comptes annuels des Chemins de fer fédéraux suisses CFF (CFF SA), Berne, ont été établis conformément aux dispositions du code des obligations relatives à la comptabilité commerciale (art. 957-963b CO). Les comptes annuels présentent la situation économique de l'entreprise CFF SA de façon qu'un tiers puisse s'en faire une opinion fondée. Les sociétés dans lesquelles CFF SA détient une participation directe ou indirecte d'au moins 20% sont considérées comme des participations. La Confédération en tant qu'actionnaire de CFF SA et les organisations sur lesquelles elle exerce un contrôle sont les détenteurs de participations.

### Engagements de prévoyance.

CFF SA est affiliée à la Caisse de pensions CFF pour la prévoyance professionnelle. Au 31 décembre 2024, la Caisse de pensions présente un taux de couverture de 110,8% (2023: 107,9%). Les engagements de prévoyance se sont montés à 450,0 millions de francs au 31 décembre 2024 (2023: 450,0 millions).

### Contribution à la Communauté de transport zurichoise (ZVV).

Les prestations de la Confédération au titre de l'infrastructure englobent le versement à CFF SA d'une contribution à l'infrastructure de la Communauté de transport zurichoise («compensation des avantages») d'un montant de 45,0 millions de francs (2023: 45,0 millions). N'étant pas en rapport immédiat avec les prestations fournies par CFF SA, cette somme est intégralement rétrocédée à la Communauté de transport zurichoise conformément à la pratique imposée par l'Office fédéral des transports et doit donc être déduite des indemnités compensatoires versées par les cantons pour le trafic régional voyageurs.

### Provision pour les sites contaminés.

Une expertise externe a révélé la nécessité, pour CFF SA, de constituer une provision pour les sites contaminés de 393,0 millions de francs au 1<sup>er</sup> janvier 1999. Au vu des grandes incertitudes quant à la détermination de cette provision, il avait alors été convenu avec la Confédération de renoncer à une provision intégrale dans le bilan d'ouverture en 1999, et de prévoir plutôt une provision de 110,0 millions de francs pour les frais d'assainissement occasionnés. Les opérations de dépollution se sont poursuivies en 2024 et les coûts ont grevé la provision à hauteur de 1,6 million de francs. Au jour d'établissement du bilan, la provision s'élève à 30,1 millions de francs.

### Provision pour la maintenance des véhicules du trafic régional voyageurs.

Les pouvoirs publics versent des indemnités compensatoires au trafic régional voyageurs pour les coûts générés par l'offre qu'ils ont commandée, et non couverts par les voyageurs. Ces coûts englobent les coûts lissés liés à la maintenance des véhicules. En réalité, l'enregistrement des coûts effectifs ne coïncide pas avec le versement des indemnités, ce qui donne lieu à une différence. En vertu de la loi fédérale sur le transport de voyageurs (LTV), une provision est augmentée ou diminuée de cette différence.

### Impôts sur les bénéfices.

CFF SA paie des impôts sur les bénéfices pour les activités liées à l'immobilier et les services accessoires. Pour l'activité de transport concessionnaire, elle est exonérée aux niveaux fédéral et cantonal de l'impôt sur le bénéfice et le capital, de l'impôt sur les gains immobiliers et de l'impôt foncier.

# Données détaillées sur les postes du bilan et du compte de résultat.

## 1 Produits du trafic.

En millions de francs	2024	2023
Trafic voyageurs	3 773,2	3 550,3
Infrastructure (produit des sillons)	246,8	242,3
<b>Produits du trafic</b>	<b>4 020,0</b>	<b>3 792,6</b>

113

## 2 Prestations des pouvoirs publics.

En millions de francs	2024	2023
<b>Indemnités compensatoires liées au trafic régional voyageurs</b>		
Confédération	247,2	279,7
Cantons	279,6	319,8
Autres collectivités	0,1	0,1
Total Indemnités compensatoires liées au trafic régional voyageurs	<b>526,9</b>	<b>599,6</b>
<b>Prestations de la Confédération versées à l'infrastructure dans le cadre de la convention sur les prestations</b>		
Amortissements liés à l'infrastructure	1 479,7	1 453,8
Parts d'investissement non activables	364,2	358,3
Contribution à l'exploitation de l'infrastructure	315,4	339,7
Total Prestations de la Confédération résultant de la convention sur les prestations	<b>2 159,3</b>	<b>2 151,9</b>
<b>Prestations liées aux parts d'investissements non activables assortis d'un financement spécial</b>		
Confédération	140,5	174,7
Cantons	5,7	9,1
Total Prestations liées aux investissements assortis d'un financement spécial	<b>146,2</b>	<b>183,9</b>
<b>Total Prestations liées à l'infrastructure ferroviaire</b>	<b>2 305,5</b>	<b>2 335,7</b>
<b>Prestations des pouvoirs publics</b>	<b>2 832,4</b>	<b>2 935,3</b>

### 3 Produits accessoires.

En millions de francs	2024	2023
Prestations d'exploitation ferroviaire	56,4	58,7
Prestations de service	238,8	232,5
Travaux de maintenance et d'entretien	122,2	129,7
Produits résultant de la location	97,6	104,8
Produits résultant des ventes d'énergie	395,1	469,7
Opérations de change	25,5	26,8
Commissions	40,8	33,8
Matériel et imprimés	72,4	78,1
Participations financières	357,9	303,4
Autres produits accessoires	105,8	103,3
<b>Produits accessoires</b>	<b>1 512,6</b>	<b>1 540,8</b>

### 4 Charges de personnel.

En millions de francs	2024	2023
Charges salariales	2 928,6	2 803,8
Location de personnel	510,2	542,4
Charges sociales	565,7	537,9
Autres charges de personnel	200,1	196,1
<b>Charges de personnel</b>	<b>4 204,6</b>	<b>4 080,3</b>

### 5 Autres charges d'exploitation.

En millions de francs	2024	2023
Prestations d'exploitation ferroviaire	443,9	475,7
Location d'immobilisations corporelles	77,0	75,5
Entretien, réparation et remplacement d'installations par des tiers	590,9	589,1
Charges de véhicules	116,1	110,0
Charges d'énergie	452,8	570,4
Charges d'administration	97,0	102,8
Charges d'informatique	223,7	226,4
Dépenses publicitaires	48,1	44,3
Concessions, droits et taxes	94,1	106,2
Réduction de la déduction de l'impôt préalable sur prestations des pouvoirs publics	99,4	96,5
Charges d'exploitation diverses	214,7	166,1
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>2 457,8</b>	<b>2 563,0</b>

### 6 Bénéfice de l'exercice.

En millions de francs	2024	2023
Résultat des secteurs donnant droit à des indemnités compensatoires		
Réseau d'infrastructure selon l'art. 67 LCdF	2,3	-21,0
Tâche systémique pour l'alimentation en courant de traction selon l'art. 67 LCdF	-2,0	1,6
Trafic régional voyageurs selon l'art. 36 LTV	21,9	22,0
Résultat des secteurs ne donnant pas droit à des indemnités compensatoires	304,3	262,5
<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b>326,5</b>	<b>265,1</b>

## 7 Créances résultant de livraisons et de prestations.

En millions de francs	31.12.2024	31.12.2023
Créances résultant de livraisons et de prestations		
envers des tiers	208,0	246,1
envers les détenteurs de participations	18,9	14,8
envers les participations	11,1	12,1
Corrections de valeur	-6,4	-5,5
<b>Créances résultant de livraisons et de prestations</b>	<b>231,6</b>	<b>267,4</b>

115

## 8 Immobilisations financières.

En millions de francs	31.12.2024	31.12.2023
Autres participations	49,4	45,1
Correction de valeur sur autres participations	-10,9	-10,9
Prêts aux sociétés du groupe	796,1	768,3
Correction de valeur sur les prêts envers des sociétés du groupe	-185,0	-105,0
Prêts aux sociétés associées	0,8	1,0
Autres immobilisations financières	187,6	179,9
<b>Immobilisations financières</b>	<b>838,0</b>	<b>878,4</b>

L'augmentation des corrections de valeur sur les prêts envers les sociétés du groupe de 80,0 millions de francs concerne le prêt de CFF Cargo SA. CFF SA a signé une convention de postposition sur les prêts accordés à CFF Cargo SA à hauteur de 350,0 millions de francs. Cette convention est valable jusqu'à la fin de l'assainissement financier de la société débitrice. Les amortissements et les intérêts y afférents sont suspendus. CFF SA a en outre remis à CFF Cargo SA une promesse de financement à hauteur de la valeur budgétaire adoptée par le CA des CFF.

## 9 Dettes résultant de livraisons et de prestations.

En millions de francs	31.12.2024	31.12.2023
Dettes résultant de livraisons et de prestations		
envers des tiers	451,2	608,8
envers les détenteurs de participations	38,9	42,6
envers les participations	1,4	7,3
<b>Dettes résultant de livraisons et de prestations</b>	<b>491,5</b>	<b>658,7</b>

## 10 Dettes financières à court terme et à long terme.

En millions de francs	31.12.2024	31.12.2023
Dettes bancaires	3 280,1	3 373,3
Dettes résultant de contrats de leasing	22,5	28,2
Caisse du personnel	662,3	708,8
Dettes financières envers les sociétés du groupe	516,2	509,7
Prêts de la Confédération (commerciaux)	7 585,0	6 480,0
Prêts de l'institution de prévoyance	728,7	824,5
<b>Dettes financières à court terme et à long terme</b>	<b>12 794,8</b>	<b>11 924,5</b>

## 11 Prêts des pouvoirs publics destinés au financement de l'infrastructure ferroviaire.

En millions de francs	31.12.2024	31.12.2023
Prêts du Fonds d'infrastructure ferroviaire (convention sur les prestations)	4 057,0	4 038,1
Prêts du Fonds d'infrastructure ferroviaire (convention de mise en œuvre)	19 553,3	18 880,6
Prêts du Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA)	845,4	837,3
Prêts issus d'autres conventions passées avec la Confédération	158,7	158,7
Prêts des cantons	2 119,1	2 089,3
<b>Prêts des pouvoirs publics destinés au financement de l'infrastructure ferroviaire</b>	<b>26 733,5</b>	<b>26 003,9</b>

Les prêts alloués par la Confédération sont sans intérêts et remboursables sous conditions. Ils comprennent les avoirs en comptes courants envers la Confédération en relation avec des projets en phase de construction, pour un montant de 27,8 millions de francs (2023: 31,3 millions).

## 12 Autres dettes à court terme et à long terme.

En millions de francs	31.12.2024	31.12.2023
Dettes à court terme envers les institutions publiques	83,7	81,6
Autres dettes à court terme	139,5	162,6
Régularisation des recettes à long terme	22,5	42,8
Dettes envers les institutions de prévoyance et les collaboratrices et collaborateurs	633,0	623,0
<b>Autres dettes à court terme et à long terme</b>	<b>878,7</b>	<b>910,1</b>

## 13 Provisions à court terme et à long terme.

En millions de francs	31.12.2024	31.12.2023
Sites contaminés	30,1	31,7
Contrats énergétiques déficitaires	280,2	307,3
Vacances/avoirs en temps	186,4	184,4
Restructurations	12,8	12,3
Maintenance des véhicules du trafic régional voyageurs	77,2	130,2
Autres provisions	87,8	113,6
<b>Provisions à court terme et à long terme</b>	<b>674,5</b>	<b>779,5</b>

La provision liée aux contrats énergétiques déficitaires couvre les pertes attendues pour la centrale de Nant de Drance, qui sont liées aux prévisions actuelles du prix du marché.

Un montant de 130,4 millions de francs a été prélevé sur les provisions pour la maintenance des véhicules du trafic régional voyageurs afin de financer les travaux effectués (2023: 115,5 millions). Dans le même temps, 77,4 millions de francs ont été provisionnés pour les véhicules n'ayant pas nécessité de travaux de maintenance considérables durant l'exercice sous revue (2023: 76,4 millions).

## Autres données.

### Postes à temps plein.

En moyenne annuelle, le nombre de postes à temps plein s'est inscrit à 27 893 (2023: 27 440).

### Gestion des liquidités.

Les CFF gèrent un pool de liquidités à l'échelle du groupe. CFF SA en fait partie et assure le rôle de «pool leader». La banque (du pool) peut mettre en gage les avoirs (comptes) des participants du pool au titre de sûreté.

117

### Autres engagements ne devant pas être portés au bilan.

En millions de francs	31.12.2024	31.12.2023
Payables dans un délai de 1 à 5 ans	8 056,3	8 344,8
Payables dans un délai supérieur à 5 ans	3 766,3	3 482,2
<b>Total</b>	<b>11 822,6</b>	<b>11 827,0</b>

Les autres engagements non inscrits au bilan englobent entre autres les engagements d'investissement, les engagements dans le secteur de l'énergie et les locations à long terme de biens immobiliers et d'autres installations.

### Sûretés constituées en faveur de tiers.

En millions de francs	31.12.2024	31.12.2023
Cautionnements et garanties	42,2	39,3
<b>Total</b>	<b>42,2</b>	<b>39,3</b>

### Actifs engagés en garantie des dettes de l'entreprise et actifs grevés d'une réserve de propriété.

En millions de francs	31.12.2024	31.12.2023
Leasings	44,5	50,5
Véhicules mentionnés à titre de garantie dans les contrats de location-vente EUROFIMA	2 564,8	3 055,7
<b>Total</b>	<b>2 609,3</b>	<b>3 106,2</b>

### Engagements conditionnels.

En millions de francs	31.12.2024	31.12.2023
Engagements résultant du capital social non libéré	104,0	104,0
Clauses de responsabilité statutaires	282,0	302,0
Autres	197,1	154,5
<b>Total</b>	<b>583,1</b>	<b>560,5</b>

## Engagements conditionnels auprès de centrales électriques.

CFF SA détient des participations dans plusieurs centrales électriques (appelées centrales en participation). En vertu des contrats de partenariat, les coûts de gestion et de désaffectation ultérieure sont réimputés proportionnellement aux actionnaires (partenaires) via leur consommation d'électricité. Si les coûts de gestion, de désaffectation et d'évacuation des déchets venaient à être supérieurs aux valeurs budgétées et ne pouvaient pas être couverts par le fonds de désaffectation et le fonds d'évacuation des déchets, les partenaires seraient dans l'obligation de fournir des versements complémentaires conformément à leur engagement de principe.

## Événements survenus après la clôture du bilan.

Après la clôture du bilan et jusqu'à l'approbation des comptes par le Conseil d'administration le 26 février 2025, il ne s'est produit aucun événement majeur qui puisse compromettre la teneur des comptes annuels 2024.

## Informations selon les dispositions légales spéciales.

L'ordonnance du DETEC sur la comptabilité des entreprises concessionnaires (OCEC) a été abrogée au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Désormais, CFF SA est soumise aux dispositions relatives à la présentation des comptes figurant dans l'ordonnance sur l'indemnisation et la présentation des comptes du transport régional de voyageurs (OITRV) et dans l'ordonnance sur les concessions, la planification et le financement de l'infrastructure ferroviaire (OCPF).

### Montants de couverture des assurances de choses et des assurances responsabilité civile (art. 66 OITRV).

119

Pour l'ensemble de ses secteurs d'activité, CFF SA a conclu des assurances de choses pour un montant de couverture de 400 millions de francs (inchangé par rapport à 2023) et des assurances responsabilité civile pour un montant de couverture de 400 millions de francs (inchangé par rapport à 2023).

### Immobilisations du secteur Infrastructure (art. 2 OCPF).

En millions de francs	Valeur comptable nette	Entrées	Reclassifications liées aux immobilisations en cours de construction	Amortissements	Sorties	Valeur comptable nette
	1.1.2024					<b>31.12.2024</b>
Bâtiments et biens-fonds	1 627,1	0,9	-23,5	-27,3	-1,6	1 575,6
Ouvrages d'art	9 454,0	0,0	230,7	-186,8	-1,1	9 496,8
Ponts	2 013,8	0,0	92,0	-43,3	-0,8	2 061,7
Tunnels	6 410,2	0,0	33,8	-117,6	0,0	6 326,4
Autres ouvrages d'art	1 030,0	0,0	104,9	-25,9	-0,3	1 108,8
Installations de la voie ferrée	8 459,1	23,7	793,6	-331,6	-53,7	8 891,1
Voies	3 943,4	0,0	418,8	-164,5	-31,1	4 166,6
Branchements	1 963,1	23,7	225,2	-103,2	-21,9	2 086,9
Autres installations de la voie ferrée	2 552,5	0,0	149,7	-63,8	-0,8	2 637,5
Installations de courant de traction	2 732,0	0,0	262,9	-108,9	-10,2	2 875,8
Installations de la ligne de contact	1 522,5	0,0	150,7	-53,2	-4,2	1 615,8
Autres installations de courant de traction	1 209,5	0,0	112,2	-55,7	-6,1	1 259,9
Installations de sécurité	2 593,5	0,0	233,9	-239,4	-9,6	2 578,4
Postes d'enclenchement et installations de contrôle de la marche des trains	2 067,5	0,0	191,6	-187,3	-6,3	2 065,4
Autres installations de sécurité	526,0	0,0	42,3	-52,0	-3,3	513,0
Installations à basse tension et installations de télécommunication	1 687,7	0,0	219,5	-260,2	-4,1	1 642,9
Récepteurs électriques à basse tension	1 226,8	0,0	116,6	-146,0	-1,8	1 195,6
Autres installations à basse tension et installations de télécommunication	460,9	0,0	103,0	-114,2	-2,3	447,4
Installations d'accueil	1 166,0	0,0	176,8	-34,4	-1,6	1 306,8
Quais et accès	1 113,2	0,0	172,1	-32,7	-1,6	1 251,0
Autres installations d'accueil	52,8	0,0	4,7	-1,7	0,0	55,8
Véhicules Infrastructure	714,8	0,0	59,2	-57,0	-1,1	715,9
Véhicules ferroviaires	679,0	0,0	45,6	-47,8	-0,5	676,4
Autres véhicules Infrastructure	35,8	0,0	13,6	-9,2	-0,6	39,5
Autres moyens d'exploitation et divers (y c. immobilisations incorporelles)	550,3	0,0	159,5	-150,2	-1,9	557,6
Installations en cours de construction	4 876,5	2 163,2	-2 112,7	0,0	0,0	4 927,1
<b>Total</b>	<b>33 860,9</b>	<b>2 187,9</b>	<b>0,0</b>	<b>-1 395,7</b>	<b>-85,0</b>	<b>34 568,1</b>
Total Valeurs d'acquisition	52 759,9					54 479,9
Total Corrections de valeur cumulées	-18 898,9					-19 911,8
<b>Total Valeur comptable nette</b>	<b>33 860,9</b>					<b>34 568,1</b>

Rapport de gestion 2024

Les entrées d'immobilisations comprennent les investissements du secteur Infrastructure à hauteur de 2163,8 millions de francs (2023: 2212,8 millions). De plus, des installations et les prêts des pouvoirs publics correspondants ont été rachetés à zb Zentralbahn AG pour un montant de 23,7 millions de francs et à Infrastructure Énergie pour un montant de 0,3 million de francs. Ces rachats ne grèvent pas le compte d'investissement du secteur Infrastructure.

## Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles du secteur Infrastructure (art. 2 OCPF).

En millions de francs	2024	2023
Amortissements des immobilisations corporelles	1 281,7	1 282,5
Amortissements des immobilisations incorporelles	114,0	107,0
Amortissement des valeurs comptables résiduelles (sorties)	83,2	65,7
<b>Total</b>	<b>1 478,9</b>	<b>1 455,2</b>

120

## Investissements du secteur Infrastructure (art. 66 OITRV).

Groupe d'installations	Total Investissements	dont au débit du compte de résultat	dont entrées d'installations
En millions de francs	2024	2024	2024
Bâtiments et biens-fonds	59,2	8,0	51,1
Ouvrages d'art	458,7	70,0	388,7
Ponts	208,8	30,7	178,1
Tunnels	113,5	16,4	97,1
Autres ouvrages d'art	136,4	22,9	113,5
Installations de la voie ferrée	879,9	138,9	740,9
Voies	545,4	84,3	461,1
Branchements	312,3	49,1	263,2
Autres installations de la voie ferrée	22,1	5,5	16,6
Installations de courant de traction	196,8	32,7	164,1
Installations de la ligne de contact	104,7	19,5	85,3
Autres installations de courant de traction	92,1	13,2	78,9
Installations de sécurité	311,0	59,8	251,2
Postes d'enclenchement et systèmes de contrôle de la marche des trains	244,0	51,7	192,3
Autres installations de sécurité	67,0	8,1	58,9
Installations à basse tension et installations de télécommunication	214,0	25,9	188,1
Récepteurs électriques à basse tension	117,4	16,3	101,1
Autres installations à basse tension et installations de télécommunication	96,6	9,6	87,0
Installations d'accueil	248,1	36,0	212,1
Quais et accès	245,6	35,2	210,4
Autres installations d'accueil	2,5	0,8	1,7
Véhicules Infrastructure	27,8	0,0	27,9
Véhicules ferroviaires	17,3	0,0	17,3
Autres véhicules Infrastructure	10,5	0,0	10,6
Autres moyens d'exploitation et divers (y c. immobilisations incorporelles)	188,7	49,0	139,7
Réduction de la déduction de l'impôt préalable sur les contributions d'investissement	64,9	64,9	0,0
<b>Total</b>	<b>2 649,1</b>	<b>485,3</b>	<b>2 163,8</b>

Les investissements du secteur Infrastructure sont financés à partir des fonds alloués par les pouvoirs publics pour les renouvellements (1814,4 millions de francs contre 1737,4 millions en 2023) et les aménagements (825,5 millions de francs contre 981,0 millions en 2023), ainsi qu'à partir de fonds propres (9,3 millions de francs contre 10,7 millions en 2023).

# Participations.

Raison sociale	Capital social en millions	Part du capital et part des droits de vote CFF en millions	Part du capital et part des droits de vote CFF en % <b>31.12.2024</b>	Part du capital et part des droits de vote CFF en % 31.12.2023
<b>Transport et tourisme</b>				
Elvetino SA, Zurich	CHF 11,00	11,00	100,00	100,00
SBB GmbH, Constance	EUR 1,50	1,50	100,00	100,00
Sensetalbahn AG, Berne	CHF 2,89	2,88	99,60	99,47
Thurbo AG, Kreuzlingen	CHF 75,00	67,50	90,00	90,00
RailAway SA, Lucerne	CHF 0,10	0,09	86,00	86,00
REGIONALPS SA, Martigny	CHF 6,65	4,66	70,00	70,00
zb Zentralbahn AG, Stansstad	CHF 120,00	79,20	66,00	66,00
Swiss Travel System SA, Zurich	CHF 0,30	0,18	60,00	60,00
Lémanis SA, Chêne-Bourg	CHF 0,10	0,06	60,00	60,00
EuroBasilea SA, Muttenz	CHF 0,10	0,06	60,00	60,00
TILO SA, Bellinzone	CHF 2,00	1,00	50,00	50,00
Rheinalp GmbH, Francfort-sur-le-Main	EUR 0,03	0,01	50,00	50,00
Lyria SAS, Paris	EUR 0,08	0,02	26,00	26,00
STC Switzerland Travel Centre AG, Zurich	CHF 5,25	1,26	24,01	24,01
öV Preis- und Vertriebssystemgesellschaft AG, Berne (liquidée)	CHF 0,00	0,00	0,00	74,42
<b>Transporteurs et transitaires</b>				
Chemins de fer fédéraux suisses CFF Cargo SA, Olten	CHF 314,00	314,00	100,00	100,00
SBB Intermodal AG, Olten	CHF 0,10	0,10	100,00	100,00
SBB Cargo International SA, Olten	CHF 25,00	18,75	75,00	75,00
RAIpin AG, Olten	CHF 4,53	1,50	33,11	33,11
Hupac SA, Chiasso	CHF 20,00	5,44	27,18	23,85
<b>Centrales électriques</b>				
Etzelwerk AG, Einsiedeln	CHF 20,00	20,00	100,00	100,00
Ritom SA, Quinto	CHF 46,50	34,88	75,00	75,00
Kraftwerk Göschenen AG, Göschenen	CHF 60,00	24,00	40,00	40,00
Nant de Drance SA, Finhaut	CHF 350,00	126,00	36,00	36,00
<b>Immeubles et parkings</b>				
Parking de la Gare de Neuchâtel S.A., Neuchâtel	CHF 0,10	0,05	50,00	50,00
Grosse Schanze AG, Berne	CHF 2,95	1,00	33,90	33,90
Parking de la Place de Cornavin SA, Genève	CHF 10,00	2,00	20,00	20,00
<b>Divers</b>				
SBB Insurance AG, Vaduz	CHF 12,50	12,50	100,00	100,00
Transsicura AG, Bern	CHF 2,00	2,00	100,00	100,00
login Berufsbildung AG, Olten	CHF 1,00	0,69	69,42	69,42

# Proposition d'utilisation du résultat.

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'utiliser comme suit le bénéfice résultant du bilan arrêté au 31 décembre 2024:

122

En millions de francs	<b>31.12.2024</b>
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	156,7
Bénéfice de l'exercice	326,5
<b>Bénéfice résultant du bilan à la disposition de l'Assemblée générale</b>	<b>483,2</b>
<b>Utilisation du bénéfice résultant du bilan</b>	
Affectation du résultat du secteur Infrastructure aux réserves selon l'art. 67 LCdF	-2,3
Prélèvement du résultat de la tâche systémique pour l'alimentation en courant de traction sur les réserves selon l'art. 67 LCdF	2,0
Affectation aux réserves Trafic régional voyageurs selon l'art. 36 LTV	-11,0
Affectation aux réserves légales selon l'art. 672 CO	-15,8
Affectation aux réserves facultatives issues du bénéfice	-350,0
<b>Report à compte nouveau</b>	<b>106,1</b>

# Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels.

**Deloitte.**

Deloitte AG  
Pfungstweidstrasse 11  
8005 Zurich  
Switzerland

Phone: +41 (0)58 279 60 00  
Fax: +41 (0)58 279 66 00  
www.deloitte.ch

## Rapport de l'organe de révision

À l'assemblée générale de  
**CHEMINS DE FER FÉDÉRAUX SUISSES CFF, BERNE**

## Rapport sur l'audit des comptes annuels

### *Opinion d'audit*

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels des Chemins de fer fédéraux suisses CFF (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables (page 110-121).

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

### *Fondement de l'opinion d'audit*

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Autres informations*

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.



Chemins de fer fédéraux suisses CFF  
Rapport de l'organe de révision  
pour l'exercice clos au  
31 décembre 2024

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

*Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels*

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

*Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels*

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

# Deloitte.

Chemins de fer fédéraux suisses CFF  
Rapport de l'organe de révision  
pour l'exercice clos au  
31 décembre 2024

## Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Sur la base de notre audit réalisé en vertu de l'art. 728a, al. 1, ch. 2, CO, nous confirmons que la proposition du conseil d'administration est conforme à la loi suisse et aux statuts, et nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

## Deloitte SA



Fabien Lussu  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable



Sarah Sutter  
Expert-réviseur agréé

Zurich, le 26 février 2025

